Quatre-vingt-troisième année. — N° 41. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 16 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant admission à la retraite (direction des Journaux officiels) (p. 1611).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-155 du 15 février 1951 modifiant le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale (p. 1611).

Arrêté du 13 février 1951 portant ouverture d'une session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature (p. 1611).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 1612).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 janvier 1951 portant témoignage de la Reconnaissance française (p. 1612).

Décret du 10 février 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par le ministère de l'intérieur (sûreté nationale), d'un immeuble sis à Toulouse (Haute-Garonne) (p. 1612).

Arrêté du 6 février 1951 autorisant l'office public d'habitations à loyer modéré du Kremlin-Bicêtre (Seine) à céder à l'amiable à la société anonyme coopérative Terre et Famille un terrain lui appartenant (p. 1612).

Arrêté du 14 février 1951 relatif aux rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents auxiliaires et contractuels des collectivités locales (p. 1613).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 10 février 1951 autorisant le recrutement d'agents de poudrerie (p. 1613).

Décrets du 10 février 1951 portant nominations, changement d'arme et acceptations de démission (armée de terre, active et réserve) (p. 1613).

Décrets du 10 février 1951 portant promotions (armée de mer, active) (p. 1616).

Décrets du 10 février 1951 portant promotions, nominations, radiation des cadres, modifiant et annulant les dispositions de précédents décrets (armée de l'air, active et réserve) (p. 1616).

Arrêtés des 23 janvier et 13 février 1951 portant remises de débets (p. 1619).

Décisions portant radiation du tableau de concours pour la Légion d'honneur et de la liste d'aptitude pour le grade de médecin lieutenant-colonel (armée de l'air, active) (p. 1620).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-156 du 15 février 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'office des changes (p. 1620).

Décret n° 51-157 du 15 février 1951 portant modification du régime des transferts de contingents de rhums dans les départements d'outre-mer (p. 1620).

Arrêté du 1er février 1951 portant agrément de syndicats de souscripteurs du « Lloyd's de Londres » pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules (p. 1621).

Arrêtés du 7 février 1951 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats de sociétés d'assurances (p. 1621).

Arrêté du 10 février 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (p. 1621).

Arrêté du 15 février 1951 autorisant le transfert d'un contingent de rhum à la Guadeloupe (p. 1622).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 8 février 1951 approuvant une délibération du conseil de l'université de Paris portant création d'un institut de musicologie de l'université de Paris (p. 1622).

Décret portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 1622).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 15 février 1951 prorogeant les pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique (p. 1622).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 30 janvier 1951 modifiant la composition de la commission chargée d'étudier les mesures à prendre en ce qui concerne les plantations des routes nationales et leur amélioration (p. 1622).

Arrêté du 9 février 1951 portant remise de débet (p. 1622).

Arrêté portant désignation de membres de la commission centrale des frets et d'exploitation (p. 1622).

Arrêté portant attribution de fonctions (ponts et chaussées) (p. 1622).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 31 janvier 1951 relatif au certificat d'origine des eaux-de-vie de Cognac (p. 1623).

Arrêtés portant réintégration, mise en congé, admissions à la retraite, rapportant et modifiant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts et haras nationaux) (p. 1623).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 31 décembre 1950 portant nomination de directeurs honoraires des banques de la Guadeloupe et de la Martinique (p. 1624).

Décret du 10 février 1951 approuvant la délibération n° 55 du 19 octobre 1950 de l'assemblée représentative du Togo modifiant les règles d'assiette de l'impôt personnel (p. 1624).

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, mise en position de mission et en disponibilité, reclassement, rappel en activité, acceptation de démission, admissions à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale (p. 1624).
Administrateurs (p. 1624).
Agriculture (p. 1624).
Chemins de fer (p. 1624).
Eaux et forêts (p. 1624).
Mines (p. 1624).
Sages-femmes (p. 1625).
Transmissions (p. 1625).
Travaux météorologiques (p. 1625).
Travaux publics (p. 1625).
Vétérinaires (p. 1625).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 23 janvier 1951 fixant les conditions dans lesquelles sont rachetées les majorations d'indemnités allouées en application de l'article 7 de la loi n° 47-1211 du 3 juillet 1947 (p. 1625).

Arrêté du 6 février 1951 portant affectation de la majoration de retard des cotisations d'allocations familiales (p. 1625).

Arrêté du 6 février 1951 fixant la limite des frais de gestion des caisses d'allocations familiales au delà de laquelle le conseil d'administration est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale (p. 1625).

Arrêté du 6 février 1951 portant fixation, pour l'année 1951, du maximum des dépenses de gestion des caisses d'allocations familiales (p. 1626).

Arrêté du 8 février 1951 portant affectation de la majoration de retard des cotisations d'assurances sociales et d'accidents du travail (p. 1626).

Arrêté du 8 février 1951 fixant la limite des frais de gestion des caisses de sécurité sociale au delà de laquelle le conseil d'administration est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale (p. 1626).

Arrêté du 8 février 1951 portant fixation, pour l'année 1951, du maximum des dépenses de gestion des organismes de sécurité sociale (p. 1626).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 22 janvier 1951 modifiant les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Rennes (Ille-et-Vilaine) (p. 1627).

Arrêté du 2 février 1951 portant remise de débet (p. 1627).

Arrêté portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) (p. 1627).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant mutation et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 1628).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté fixant les dispositions transitoires prévues pour l'application du décret du 16 novembre 1948 pour la délivrance des titres exigés pour l'exercice des fonctions de chef mécanicien, chef de quart et d'adjoint au chef de quart sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance (rectificatif) (p. 1627).

Décision du 7 février 1951 approuvant la décision n° 43 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes (p. 1627).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres élus. — Réunions de commissions (p. 1628).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de sous-commission. — Réunion de commission (p. 1630).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 1631).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la sixième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 1632).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (janvier 1951) (p. 1633).

Situation de la Banque de France (p. 1637).

Annonces (p. 1638).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 24 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 15 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1161).

N° 14 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 15 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 483).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 9

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 15 février 1951 (p. 115).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Direction des Journaux officiels.

Par arrêté en date du 1er février 1951 et en application de l'article 6 (§ III, 3°) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, Mlle Gross (Geneviève), secrétaire rédacteur de 1re classe à la direction des Journaux officiels, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 21 janvier 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-155 du 15 février 1951 modifiant le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 1042 du code de procédure civile aux termes duquel « il sera fait... pour la taxe des frais... des règlements d'administration publique », ensemble l'ordonnance du 8 septembre 1945;

Vu le décret du 5 septembre 1945;

Vu le décret du 22 mars 1948, modifié par le décret du 30 mars 1949;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le tableau annexé au décret du 22 mars 1948 fixant le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale est remplacé par le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Tableau du tarif.

NATURE DE L'ACTE	ARTICLE correspondant.	GREFFES cours d'appel.	GREFFES tribunaux première instance.	GREFFES tribunaux commerce.	GREFFES justices de paix.
Expédition	1er	84	84	84	84
Expédition parquet	3	42	42	42	42
Copies	4	48	48	48	48
Mise au rôle	5	500	320	180	120
Acte judiciaire	6	250	250	180	180
Acte de greffe (minute)	7	150	150	150	150
Acte de greffe (brevet)	7	100	100	100	100
Lettre simple	8	12	12	12	12
Lettre recommandée	8	18	18	18	18
Lettre recommandée A. R.	8	24	24	24	24
Notification	8	36	36	36	35

Ouverture d'une session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Une session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, instituée par l'article 1er du décret du 13 février 1908, sur le recrutement et l'avancement des magistrats sera ouverte le jeudi 24 mai 1951.

Art. 2. — Les candidats se feront inscrire au parquet du procureur de la République de l'arrondissement où ils résident dans le mois qui suivra la publication du présent arrêté. Ceux dont les noms seront portés sur la liste arrêtée par le ministre de la justice seront convoqués par les soins de la chancellerie. La convocation indiquera le jour, l'heure et le lieu de l'examen.

Art. 3. — L'examen commencera par les épreuves écrites. Celles-ci auront lieu à Paris, Alger, Rabat et Tunis.

Les sujets de composition écrite seront choisis par le jury et placés sous enveloppes cachetées.

Les épreuves écrites, d'une durée de cinq heures chacune, comporteront:

1° Une composition portant sur un sujet de culture générale;

2° Une composition portant sur des questions tirées de l'une des matières énumérées à l'article 6 ci-après.

Les candidats seront installés de manière à ne pouvoir communiquer ni entre eux, ni avec l'extérieur. La surveillance sera confiée soit aux membres du jury, soit à des magistrats du ministère de la justice ou des cours et tribunaux.

Les magistrats qui auront assuré la surveillance adresseront, à l'issue des épreuves, les copies des candidats sous enveloppes fermées au président du jury.

Art. 4. — Le jury adressera la liste par ordre alphabétique des candidats qui, ayant obtenu 48 points au moins aux épreuves écrites, seront seuls admis à subir les épreuves orales.

Art. 5. — Les épreuves orales auront lieu à Paris, aux jours fixés par le président du jury et en séance publique. Ces épreuves se composeront de deux interrogations et d'un exposé oral portant sur les matières énumérées à l'article 6 ci-après.

Art. 6. — Les interrogations comprendront:

1° Une question sur l'une des matières suivantes: code civil, code de procédure civile (art. 48 à 165, 272 à 294, 443 à 479, 505 à 516, 806 à 811), code de commerce (art. 1er à 64, 437 à 583, 584 à 592, 631 à 641), les lois sur la transcription, les sociétés, la liquidation judiciaire, le chèque, la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, les accidents du travail, les associations, les syndicats professionnels, le régime des aliénés, les assurances et la lettre de change;

2° Une question sur l'une des matières suivantes: code pénal, code d'instruction criminelle, lois sur les récidivistes, l'aggravation et l'atténuation des peines, l'instruction préalable, les tribunaux pour enfants, l'exécution des peines et la contrainte par corps; l'organisation judiciaire de la France, la composition et la compétence des diverses juridictions, le principe de la séparation des pouvoirs, les conflits, l'assistance judiciaire, la presse, le contrôle et la surveillance des officiers publics et ministériels, le chèque au point de vue pénal, le casier judiciaire, le délit de fuite, la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle, l'abandon de famille.

Art. 7. — Les sujets d'exposé oral porteront sur l'une des matières énumérées à l'article précédent. Ils seront choisis par le jury et enfermés dans des enveloppes cachetées. Chacun des candidats admis à subir les épreuves de l'exposé oral dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus tirera au sort le sujet qu'il aura à traiter, une heure avant le moment où il devra être appelé à faire son exposé. Les enveloppes seront ouvertes par un membre du jury. Toute communication du candidat avec les personnes autres que celles chargées de la surveillance est interdite. La surveillance sera assurée par des magistrats du ministère de la justice ou des cours et tribunaux. L'exposé oral ne devra pas durer plus de quinze minutes.

Art. 8. — Pour l'épreuve écrite et pour l'exposé oral, les candidats ne pourront se servir que de codes ou recueils de lois ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence et sans autres notes que des références à des textes législatifs et réglementaires.

L'usage de notes et de documents quelconques est formellement interdit. Il sera remis à chaque candidat du papier et une feuille spéciale pour la composition écrite.

Art. 9. — Les candidats subiront les épreuves orales en suivant l'ordre alphabétique de l'initiale de leur nom. La lettre par laquelle il sera commencé sera tirée au sort avant les épreuves écrites.

Art. 10. — Il pourra être procédé aux interrogations orales par chaque examinateur séparément, mais l'exposé oral devra être présenté devant la majorité du jury.

Art. 11. — La composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé:

L'épreuve de culture générale	4
L'épreuve portant sur des questions tirées de l'une des matières énumérées à l'article 6 ci-dessus	4
Chaque interrogation	2
L'exposé oral	4

Art. 12. — Pourront seuls être admis les candidats qui, ayant été déclarés admissibles dans les conditions fixées à l'article 4 du présent arrêté, auront obtenu 96 points au moins pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Les candidats docteurs en droit bénéficieront de la majoration de points prévue par l'article 7, alinéa 2, du décret du 13 février 1908, modifié par le décret du 22 juillet 1949. Cette majoration entrera en ligne de compte pour le calcul du nombre de points exigés par l'article 12 ci-dessus.

Art. 13. — La liste des candidats reçus à l'examen sera arrêtée par le jury et publiée au *Journal officiel*.

Le président joindra à cette liste un rapport sur les résultats généraux de l'examen et la valeur des épreuves.

Fait à Paris, le 13 février 1951.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur

L'exequatur est accordé à M. Ferdinand Guerin, en qualité de consul du Brésil à Lyon.

L'exequatur est accordé à M. Nicanor Damasio e Melo de Oliveira, en qualité de consul du Brésil à Alger, avec juridiction sur l'Algérie.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 janvier 1951 portant témoignage de la Reconnaissance française.

Par décret en date du 13 janvier 1951:

La médaille de la Reconnaissance française est décernée aux personnes suivantes:

Médaille d'argent.

M. l'abbé Bourdrel (André), curé d'Oignies (Pas-de-Calais).
M. l'abbé Brierre (Georges), curé d'Epernon (Eure-et-Loir).
Mme Codron (Marie), 51, rue Eugène-Vaillant, à Outreau (Pas-de-Calais).
Mme Gautier (Rosalie, dite Rose Fearl), 10, boulevard de la Tour, à Genève (Suisse).
M. Graziani (Jean), 1 *bis*, rue Arago, à Narbonne (Aude).
M. Hoerth (Léon), 4, rue Général-Zimmer, à Strasbourg (Bas-Rhin).
Mlle Levron (Claudia), 15, rue du Mont-Blanc, à Genève (Suisse).
M. L'Héritier (Alexis), la Chaux-de-Fonds (Suisse).
Mme veuve Lourdeaux (Gisèle), rue Nouvelle, à Carvin (Pas-de-Calais).
Mlle Piponnier (Henriette), 59, rue Prévost-Martin, à Genève (Suisse).
M. Richier (Jean), 29, rue Gambetta, à Epinal (Vosges).

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Waldmann (Raymond), 131, rue d'Ensisheim, à Wittenheim (Haut-Rhin).

Médaille de bronze.

M. Amrhein (Charles), gendarme de la brigade de gendarmerie de Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Baechler (Fernand), 23, rue A.-Hirn, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Bellon (Henri), contrôleur de la marine, 2, rue Royale, à Paris.
Mlle Bertin (Marguerite), place Edmond-Dompsin, à Lomme (Nord).
M. Besnard (Pierre), 24, rue du Cheval-Blanc, à Chartres (Eure-et-Loir).
Mlle Bronoel (Gabrielle), 14, boulevard du Pont-d'Arve, à Genève (Suisse).
M. Bulteel (Adrien), 17, rue du Faubourg-de-Béthune, à Lille (Nord).
M. Calvelli (Jean-Baptiste), 69, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille.
M. Cast (Louis), 43, avenue du Général-Bizot, à Paris (XIIe).
M. Daniel (Francisque), Ker Abeille, route de Nantes, à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).
Mme Dreumont (Jeanne), rue du Maréchal-Foch, à Loos (Nord).
M. Foerster (Albert), 28, rue des Dominicains, à Guebwiller (Haut-Rhin).
M. Graff (Armin), 24, rue de Strasbourg, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Guion (Jean), 68 *bis*, rue Marceau, au Bouscat (Gironde).
M. Helli (Augustin), 8, quai de l'Abattoir, à Barr (Bas-Rhin).
M. Herold (Paul), 46, rue Bartholdi, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Horn (Robert), à Merzig (Sarre).
M. Lang (Raymond), 34, rue de Bâle, à Mulhouse (Haut-Rhin).
Mme Lecluse (Odette), 10, rue Alfred-Labrière, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Mgr Lejards (Gustave), premier vicaire général du diocèse de Chartres (Eure-et-Loir).
M. Lembeye (Jean), 17, avenue Edmond-Rostand, à Pau (Basses-Pyrénées).
M. Levanneur (Marcel), 105, rue Godard, à Caudéran (Gironde).
Mme L'Héritier (Blanche), la Chaux-de-Fonds (Suisse).
M. Lobjois (Auguste), 6, rue Saint-Hilaire, à Colombes (Seine).
M. Lugrezi (Antoine), 51, rue Fesch, à Ajaccio (Corse).
M. Metz (Louis), rue Halte-de-Wettolsheim, à Wintzenheim (Haut-Rhin).
M. Montaillier (Joseph), 18, rue Général-Leclerc, aux Andelys (Eure).
M. Osmont de Courtisigny (Jean), 256, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e).
M. Petitpas de la Vasselais (Guy), conseiller de l'Union française.
M. Pfirrmann (Auguste), 32, rue de l'Abbé-Lemire, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Picard (André), 66, boulevard Diderot, à Paris (12e).
M. Renaux (Victor), 24, rue d'Ypres, à Bailleul (Nord).
Mme Ritter (Jeanne), 21, rue des Augustins, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Mlle Robert (Marie), cité de la Gare, au Portel (Pas-de-Calais).
Mme Robineau (Louise), 45, rue Edmond-Hocart, à Maisons-Alfort (Seine).
M. Robiquet (Paul), chef de division à la préfecture du Calvados.
M. Saucet (Jules), 3, avenue Georges-Clemenceau, à Lambersart (Nord).
Mlle Secret (Louisa), 5, rue du Port-Franc, à Genève (Suisse).
Mlle Segard (Berthe), 2, rue Notre-Dame, à Thun-Saint-Martin (Nord).
M. Seiler (Hubert), 8, rue Saint-Nicolas, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Serena (André), 1335-148 th Avenue San Leandro, à San-Francisco (U. S. A.).
M. Stoll (Henri), à Wittenheim (Haut-Rhin).
M. Strauss (Thiébaut), 14, rue de Belfort, à Heimsbrunn (Haut-Rhin).
M. Trabichet (Ernest), 1, rue des Photographes, à Genève (Suisse).
M. Vassalo (Alexandre), 28, avenue Paulani, à Nice (Alpes-Maritimes).
M. Wautriche (Pierre), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Douai (Nord).
M. Wenger (Charles), 12, rue Gutenberg, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Zeller (Edouard), 7, rue Stoeber, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Une lettre de remerciements est adressée à:

M. Artiguenave (Maurice), 33, rue Claude-Bernard, à Paris.
M. Claudel (François), à Cornimont (Vosges).
M. Darel (Louis), 41, chemin des Grandes-Terres, à Lyon (Rhône).
M. Delay (Germain), 53, avenue Jean-Jaurès, à Vénissieux (Rhône).
M. Duribreux (Louis), 10, rue Gosselet, à Lille (Nord).
M. Fauvinet (Roger), receveur des postes, télégraphes et téléphones, à Mondoubleau (Loir-et-Cher).
M. Fontugne (Pierre), 53, rue Kellermann, à Châlons-sur-Marne (Marne).
M. Guyon (Louis), 37, rue de la Sablière, à Courbevoie (Seine).
M. Heems (Maurice), officier de paix au commissariat central de Douai (Nord).
Mlle Levavasseur (Andrée), 135, rue Sadi-Carnot, à Haubourdin (Nord).
Mlle Max (Anne-Marie), 3, boulevard Richard-Wallace, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
M. Picaud (Roger), garde de la 1re légion *ter* de garde républicaine, 1er groupe d'escadrons.
Mlle Raffin (Andrée), 9, rue Weber, à Paris (16e).
M. Rouzi: (Pierre), 52, rue de la Tourelle, à Boulogne (Seine).
Mme Touchard (Madeleine), la Plissonnerie, commune de Lhommaizé (Vienne).
M. Touchard (Philippe), la Plissonnerie, commune de Lhommaizé (Vienne).

La médaille de bronze de la Reconnaissance française accordée, par décret du 5 mai 1950, à Mme Daniel (Marie), agent consulaire de France à Saint-Thomas (Iles Vierges des Etats-Unis), est annulée et remplacée par la médaille d'argent de la Reconnaissance française.

Décret du 10 février 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par le ministère de l'intérieur (sûreté nationale), d'un immeuble sis à Toulouse (Haute-Garonne).

Par décret en date du 10 février 1951, à été déclarée d'utilité publique, en vue de l'installation d'une compagnie républicaine de sécurité, l'expropriation pour le compte du ministère de l'intérieur (sûreté nationale), d'un immeuble situé, 23, boulevard de l'Embouchure, à Toulouse (Haute-Garonne) et figurant à la section D du plan cadastral de cette ville sous les nos 347 P, 348 P, 349 P, 350 P, 351 P, 352 P, 353 P, 354 P et 355 P.

Cession par l'Office public d'habitations à loyer modéré du Kremlin-Bicêtre (Seine) à la société anonyme Coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré à capital variable Terre et Famille d'un terrain lui appartenant.

Par arrêté en date du 6 février 1951, l'Office public d'habitations à loyer modéré du Kremlin-Bicêtre (Seine) a été autorisé à céder à l'amiable à la société anonyme Coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré, à capital variable Terre et Famille, un terrain lui appartenant, sis au Kremlin-Bicêtre, 26, avenue de la République.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la délibération du conseil d'administration de l'Office public d'habitations à loyer modéré du Kremlin-Bicêtre, en date du 8 avril 1950, la promesse

d'achat émanant de la société anonyme Coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré à capital variable Terre et Famille, en date du 16 janvier 1949 et dans celles prévues par la réglementation en vigueur.

En aucun cas, l'Office ne pourra consentir à la cession à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents auxiliaires et contractuels des collectivités locales.

Le ministre de l'intérieur, le ministre du budget et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1948, modifié par les arrêtés des 30 mai, 30 septembre et 21 novembre 1949 et du 22 mai 1950;

Vu l'avis de la section du personnel du conseil national des services publics départementaux et communaux,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 25 décembre 1950, les tableaux figurant à l'arrêté interministériel du 1er octobre 1948, modifié par les arrêtés des 30 mai, 30 septembre et 21 novembre 1949 et du 22 mai 1950, sont remplacés par les tableaux suivants:

Auxiliaires de bureau.		Auxiliaires de service.	
8e échelon	202.000 F.	8e échelon	173.000 F.
7e échelon	192.000	7e échelon	165.000
6e échelon	182.000	6e échelon	158.000
5e échelon	171.000	5e échelon	149.000
4e échelon	161.000	4e échelon	140.000
3e échelon	150.000	3e échelon	131.000
2e échelon	140.000	2e échelon	122.000
1er échelon	128.000	1er échelon	115.000

Aucune modification n'est apportée aux taux de réduction fixés par l'article 2 du décret n° 49-44 du 12 janvier 1949 pour le calcul des salaires versés aux employés auxiliaires de bureau ou de service âgés, soit de moins de dix-huit ans et de plus de seize ans, soit de moins de seize ans.

Employés de bureau recrutés sur contrat.

6e échelon	247.000 F.	3e échelon	198.000 F.
5e échelon	230.000	2e échelon	182.000
4e échelon	214.000	1er échelon	165.000

Opérateurs chefs mécanographes non titulaires.

7e échelon	424.000 F.	3e échelon	358.000 F.
6e échelon	408.000	2e échelon	342.000
5e échelon	391.000	1er échelon	326.000
4e échelon	375.000		

Conducteurs auxiliaires d'automobile.

Voitures « poids lourds ».		Voitures « touristes » et « utilitaires ».	
7e échelon	258.000 F.	7e échelon	241.000 F.
6e échelon	244.000	6e échelon	226.000
5e échelon	229.000	5e échelon	211.000
4e échelon	214.000	4e échelon	196.000
3e échelon	199.000	3e échelon	182.000
2e échelon	185.000	2e échelon	167.000
1er échelon	168.000	1er échelon	150.000

Assistantes sociales, infirmières et auxiliaires de service social rétribuées, en qualité d'agents contractuels, sur les fonds du budget de l'Etat.

Assistantes sociales chefs.		Infirmières et agents assimilés (échelle n° 2).	
1er échelon	523.000 F.	1er échelon	383.000 F.
2e échelon	499.000	2e échelon	347.000
3e échelon	474.000	3e échelon	311.000
		4e échelon	274.000
		5e échelon	239.000

Assistantes sociales (échelle n° 1).		Auxiliaires de service social et infirmières auxiliaires (échelle n° 3).	
1er échelon	457.000 F.	1er échelon	277.000 F.
2e échelon	398.000	2e échelon	252.000
3e échelon	337.000	3e échelon	229.000
4e échelon	277.000	4e échelon	205.000
		5e échelon	180.000

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, départementale et communale, le directeur du budget et le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Pour le ministre du budget et par délégation:

Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:

Le chef de cabinet,
JACQUES-PIERRE MONCOMBLE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 10 février 1951 autorisant le recrutement d'agents de poudrerie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-1137 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire et des budgets annexes, et notamment son article 14;

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1935 relatif au recrutement du personnel militaire du service des poudres, modifié par l'arrêté du 13 décembre 1937,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisé le recrutement de douze agents de poudrerie, suivant le mode prévu par l'article 28 de la loi du 18 avril 1935.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 10 février 1951 portant nomination, changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 10 février 1951, sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter de la date à laquelle ils ont été admis à la retraite, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES COLONIALES

1re RÉGION MILITAIRE

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Commandant.

M. Labelle (Georges-Constant-Eugène).

SUBDIVISION DE PARIS

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Gueritat (Henri-Léon).

Capitaine.

M. Frozer (Albert-Léon).

3e RÉGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Fourgeot (André-Alphonse).

4e RÉGION MILITAIRE

Service de santé.

Pharmacien lieutenant-colonel.

M. Cosleou (Jules-Joseph-Léon).

SUBDIVISION DE LIMOGES

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Dulot (Joseph-Roger).

5e REGION MILITAIRE

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Capitaine.

M. Broch (Marcel-Etienne).

Service de santé.

Médecins lieutenants-colonels.

MM.
Parfaite (Robert-Benjamin).
Pouderoux (Jean).

Service de l'intendance.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Saint-Martin (Joseph).

9e REGION MILITAIRE

Service de santé.

Médecin commandant.

M. Dias-Cavaroni (Joseph-François).

Service des matériels et bâtiments.

(Adjoints techniques, conducteurs de travaux).

Capitaine.

M. Pastre (Antoine-Jean-Pierre).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Commandant.

M. Chabal (Marcel-Charles).

SUBDIVISION DE TOULON

Infanterie.

Colonel.

M. Correard (Henri-Ferdinand).

Chefs de bataillon.

MM.
Livrozet (André-Lucien).
Poggi (Marie-Aimé).

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Artillerie.

Colonel.

M. Morgat (René-Gabriel).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

(Division de Fez.)

Infanterie.

Colonel.

M. Varrier (André).

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES ARMEES EN EXTREME-ORIENT

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaine.

M. Bergounhon (François-Lucien).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES TERRESTRES DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Biondi (Toussaint-Marius).

Sont promus dans les cadres des officiers de réserve à compter de la date à laquelle ils ont été admis à la retraite, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES COLONIALES

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Infanterie.

Au grade de colonel.

M. Vallerian (Gonzague-Joseph-Pierre).

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE POITIERS

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Mieulet de Ricaumont (Robert-Marie-Xavier).

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 15 mai 1950.)

M. Bernadoy (Guy-Fernand), division de Casablanca.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1950.)

Les aspirants:

MM. Ovtcherenko (Jean), subdivision de Versailles.
Allimonier (Roland-Marcel-Louis), subdivision de Chartres.
Legat (René-André), subdivision de Saint-Etienne.
Hamelin (Bernard-Pierre-André-Marie), subdivision de Versailles.
Bachoc (Pierre), subdivision de Pau.
Gey (Alain-Alfred), subdivision de Pau.
Benezech (Jean-Paul-Aimé), subdivision d'Albi.
Regnier (Hubert-Charles-Henri), subdivision de Versailles.
Reveillard (Serge-Jean-Georges), subdivision de Nantes.
Violeau (Maurice-Georges-Alexis), subdivision de Paris.
MM. Charlot (Yves-Georges-Florent), subdivision de Casablanca.
Colombani (Dominique-Toussaint), subdivision de Marseille.
Croize (Claude-Gilbert), subdivision de Paris.
Pottier (Jean-Noël-Bernard), subdivision de Paris.
Kornstein (Henri), subdivision de Marseille.
Droulas (Fernand-Louis), subdivision de Limoges
Adenis (Jacques-André-Marie), subdivision de Paris.
Legouy (Etienne-Robert-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Bellot (Gérard-Léon-Edouard), subdivision de Grenoble.
Dohollo (Jean-Yves), subdivision de Vannes.
Castera (Jacques-Guy-Bertin), subdivision de Paris.
Calvarin (Jean), subdivision de Chartres.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1950.)

L'aspirant Martin (Georges-Gaston), Maroc.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1950.)

Les aspirants:

MM. Capdet (René-Jean), subdivision de Paris.
Tailhades (André-Joseph-François), subdivision d'Albi.
Estampe (Pierre-Charles-Etienne), subdivision de Perpignan.
Boisson (Robert-Maurice-Philibert), subdivision de Paris.
Longuemare (Pierre-Marie-Joseph-Jules), subdivision de Caen.
Sevault (Guy-Alfred-Léon), subdivision de Pau.
Dufau (Norbert-Marcel), subdivision de Pau.
Montgour (Pierre-François-Jean), subdivision de Saint-Etienne.
d'Auriac (Charles-Edouard-Jean-Henri), subdivision de Paris.
Pedelarore (Joachim-Jean-Georges), subdivision de Pau.
Inchauspe (Pierre-Joseph), subdivision de Pau.
Baudouy (Robert-Amédée-Firmin), subdivision de Perpignan.

Sont admis, sur leur demande, par voie de changement de corps, avec leur ancienneté dans le grade, dans le service désigné ci-dessous, les officiers dont les noms suivent:

Service des essences.

CADRE DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Au grade d'ingénieur en chef des travaux (lieutenant-colonel).

M. Amouretti (Pierre-Marie-Edmond), lieutenant-colonel d'artillerie.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux (capitaine).

MM. Autrusseau (Gaston-Emile-Louis), capitaine d'infanterie coloniale.
Farret (Jacques-André-Antoine), capitaine d'infanterie coloniale.
Brassens (Robert-Antonin-Félix-Louis), capitaine d'artillerie.

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux (lieutenant).

MM. Bouillon (Gérard-Edmond-Jules-Eugène), lieutenant d'infanterie.
Hagenbach (Oscar-Marie-Philippe), lieutenant d'infanterie.
de Ratuld (Jean), lieutenant d'infanterie coloniale.
Besson (Jean-Georges), lieutenant d'artillerie coloniale.
Demarcq (Jules-Placide-François), lieutenant d'artillerie.
Jacot (Jean-Marc), lieutenant d'artillerie.
Jeannin (Pierre-Marie-Henri), lieutenant d'artillerie.
Lhote (Jean), lieutenant d'artillerie.
Stenger (Antoine-Wendelin), lieutenant d'artillerie.
de Corail (Guy-Marie-Joseph-Louis), lieutenant du génie.

Au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux (sous-lieutenant).

M. Marreaud (René-Joseph-Clovis-Michel), sous-lieutenant d'infanterie.

CADRE DES ADJOINTS ET ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Au grade d'attaché d'administration de 2e classe (lieutenant).

MM. Laurens (Jules-Jean-Louis), lieutenant d'artillerie coloniale.
Chambragne (Roger-Gilbert-Marcel), lieutenant du service du recrutement et de la statistique.

Au grade d'attaché d'administration de 3e classe (sous-lieutenant).

M. Simon (René-Yves-Marie), sous-lieutenant d'infanterie.

Sont admis, sur leur demande, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes et services désignés ci-dessous, les officiers de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHARTRES

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Lemonnier (Serge-Gustave-Eugène), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

MM. Decrette (Bernard-Jean-François), lieutenant d'infanterie.
Guilbert (Emile-Paul-Eugène), lieutenant d'infanterie.
Labrousse (René-Louis), lieutenant d'infanterie.
Talmant (Jacques-Paul-Nestor), sous-lieutenant d'infanterie coloniale.

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Rollin (Yves-Edouard-Alexandre), lieutenant de cavalerie.

Dans l'arme du train.

M. Gillot (Roger-Aimé), lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

MM. Mousset (Jacques-Marie), lieutenant d'infanterie.
Touche (Emile-René-Louis), sous-lieutenant d'infanterie.
Molin (Pierre-François), lieutenant d'artillerie.
Lucas (Pierre-Marie), sous-lieutenant du génie.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

MM. Rabin (Jean-Victor-Eugène), sous-lieutenant d'infanterie.
Herman (Claude-Paul), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme de l'artillerie (F. T. A.)

M. Chéron (Roger-Louis), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Mulier (André-Charles-Léon), lieutenant d'artillerie.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DU MANS

Dans l'arme du train.

M. Lebaudy (Edmond-André), capitaine d'infanterie coloniale.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Roge (Daniel), lieutenant d'artillerie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Bienvenu (Jean-Léon-Louis), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Dagréou (Henri), médecin capitaine. — Vient de la direction du service de santé de la 4e région.

SUBDIVISION DE POITIERS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Raud (Antoine-Paul-Alfred-Marie), lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Baffie (Pierre-Marie-Joseph), lieutenant d'artillerie.

DIRECTION RÉGIONALE DES TRANSMISSIONS

Dans le service du matériel des transmissions.

M. Doux (Louis), lieutenant d'infanterie. — Vient de la subdivision de Poitiers.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PAU

Dans l'arme des transmissions.

MM. Lembeye-Higue (Jean-Henri), lieutenant d'infanterie.
Delassus (Pierre-Maurice-Jean), lieutenant du génie.
Houbas (Robert-Honoré-Bernard-Paul-Louis), sous-lieutenant du génie.

DIRECTION RÉGIONALE DES TRANSMISSIONS

Dans le service du matériel des transmissions.

M. Krouto (Philippe), lieutenant du génie. — Vient de la subdivision de Montauban.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE METZ

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Schouler (Nicolas-Jean), capitaine d'infanterie.

SUBDIVISION DE NANCY

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Halffermeyer (Louis-Philippe-Edouard-Edmond-Abel-Ghislain), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

MM. Lamaze (Claude-Louis), lieutenant d'infanterie.
Strebel (André), lieutenant d'infanterie.
Husson (Jean-Marie-Guy), lieutenant d'artillerie.
Blancheton (Paul-Marcel), sous-lieutenant d'artillerie.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

Dans l'arme des transmissions.

M. Bernier (Jacques-Eugène-Lucien), lieutenant d'artillerie.

SUBDIVISION DE NEVERS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Loiseau (Gilbert-Clément-Joseph), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Chamoreau (Claude-Jean-Maurice), lieutenant du train.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Bordeaux (Marc-Henri-Marie), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Palisse (Robert-Eugène), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

Dans l'arme de l'artillerie (F. T. A.).

M. Bruet (Charles-Robert), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

MM. Ritz (Jacques-Louis-Marie), lieutenant d'artillerie.
Cabane (Pierre-Jacques), lieutenant du génie.
Delfariel (Jean-Louis-Paul-Alfred), lieutenant du génie.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Dans l'arme des transmissions.

M. Adam (Jean-Joseph-Gérard), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE TOULON

Dans l'arme des transmissions.

MM. Belli (Jacques-Sauveur-Marcel-Henri), lieutenant d'infanterie.
Calvet (René-Jean-François), lieutenant d'infanterie.
Roman (Louis-Jean-Marie-Antoine), lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DES TRANSMISSIONS DU MAROC

Dans l'arme des transmissions.

M. Morin (Fernand-Auguste), lieutenant d'infanterie, vient de la division de Casablanca.

COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES EN EXTREME-ORIENT

ETAT-MAJOR

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Savournin (François-Georges-Victor), lieutenant d'infanterie coloniale.

Ces officiers sont affectés pour administration aux états-majors territoriaux désignés ci-dessus.

Décret du 10 février 1951 portant acceptation d'offres de démission d'officiers de l'armée active et nomination dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 10 février 1951:

Sont acceptées les offres de démission de leur grade présentées par les officiers désignés ci-après:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Lieutenants.

MM. Guinaudeau (Jean-Marie-Louis), à compter du 1er octobre 1948.
Palaric (Maurice-Pierre), à compter du 1er octobre 1943.
Plassard (Joseph-Siméon), à compter du 1er janvier 1950.

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenant.

M. Roche (André).

Artillerie.

Capitaine.

M. Guilmard (André-Marie-Joseph).

TROUPES COLONIALES

Service de l'intendance.

Lieutenant d'administration.

M. Vinter (Joseph), à compter du 20 septembre 1948.

Sont admis avec leur grade dans le cadre des officiers de réserve de leur arme respective à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Lieutenants.

MM. Guinaudeau (Jean-Marie-Louis).
Palaric (Maurice-Pierre)
Plassard (Joseph-Siméon).

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenant.

M. Roche (André).

TROUPES COLONIALES

Service de l'intendance.

Lieutenant d'administration.

M. Vinter (Joseph).

Le décret du 6 janvier 1950 portant promotions est annulé en ce qui concerne M. le lieutenant Guinaudeau (Jean) dont la promotion au grade de capitaine est ratifiée au titre des réserves.

Le décret du 23 août 1947 portant nomination dans les cadres des réserves est annulé en ce qui concerne M. le lieutenant Palaric (Maurice).

Décret du 10 février 1951 portant promotions d'officiers d'administration dans le corps du personnel administratif de gestion et d'exécution (branche « Directions de travaux »).

Par décret en date du 10 février 1951, sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux.

(Pour compter du 1er février 1951.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Veron (Maurice-Marcel-Eugène), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Le Borgne, retraité.

(Pour compter du 2 février 1951.)

M. l'officier d'administration de 1re classe Bozec (Maurice-Henri), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Pignol, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Julien (Marcel-Raymond), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Bozec, promu.

Décret du 10 février 1951 portant promotions dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique de la marine.

Par décret en date du 10 février 1951, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique de la marine, à compter de la date du présent décret:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

MM. Brun (A.-A.), Prader (F.), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

(2e tour, choix.) M. Ezan (R.-L.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Brun, promu.

(3e tour, choix.) M. Sauvage (A.-E.-L.), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Prader, promu.

Décret du 10 février 1951 portant nomination dans le corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Par décret en date du 10 février 1951, est nommé, à titre définitif, pour prendre rang du 21 décembre 1950:

ACTIVE

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Au grade de commissaire ordonnateur de 3e classe.

M. le commandant du corps des officiers des services administratifs Sliot (Robert-Désiré).

Décret du 10 février 1951 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 février 1951, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

(Rang du 25 juin 1946.)

Speck (André-Jean-Marie), né le 22 août 1913, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 16 août 1946.)

Oury (Roger-Albert), né le 15 mars 1920, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 août 1946.)

Abgrall (Maurice-Albert), né le 22 décembre 1914, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 13 octobre 1946.)

Cazaumayou (Claude), né le 26 avril 1919, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 29 octobre 1946.)

Pautesta (Gabriel-Georges-Paul), né le 8 mai 1917, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 18 novembre 1946.)

Dubois de Gennes (Jean-Marie-André), né le 20 décembre 1919, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 novembre 1946.)

De Saint-Phalle (Jacques-Gustave-André), né le 30 juin 1917, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 4 décembre 1946.)

Lenoir (Jacques-Albert), né le 4 juin 1920, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 25 février 1947.)

Girardeau-Montaut (Jean-Marie-Raoul), né le 28 janvier 1918, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 mai 1947.)

Thomelin (Jacques-Auguste), né le 28 février 1921, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 9 juin 1947.)

Giacomini (Jean-Paul), né le 28 janvier 1918, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 28 juin 1947.)

Berte (Eugène-Paul), né le 23 mai 1918, centre mobilisateur n° 222

(Rang du 1er septembre 1947.)

Philippe (Claude), né le 13 mai 1920, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 3 septembre 1947.)

Lesourd (Charles-Pierre-Casimir-Joseph), né le 3 mars 1917, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 1er octobre 1947.)

Tible (Louis-Adolphe-Elie), né le 20 février 1921, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 4 octobre 1947.)

Davila (José-Joaquim), né le 17 août 1914, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 9 décembre 1947.)

Simon (Edouard-Albert-Pierre), né le 28 janvier 1923, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 13 janvier 1948.)

Bauden (René-Jean-Elie), né le 16 juillet 1918, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 17 janvier 1948.)

Halleguen (Joseph-Pierre), né le 2 juillet 1916, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 21 avril 1948.)

Chanfreau (Eugène-Jean-Baptiste), né le 24 novembre 1913, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 20 juin 1948.)

Servais (André-Jean-Auguste), né le 14 janvier 1921, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 18 août 1948.)

Chrétien (André-Robert-René), né le 17 décembre 1916, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 21 août 1948.)

Nadaud (Michel-Jean), né le 11 septembre 1915, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 28 septembre 1948.)

Rico (André), né le 3 novembre 1919, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 1er octobre 1948.)

Bernard (Paul-Albert-Louis), né le 18 février 1923, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 16 janvier 1949.)

Picois (Gaston-Georges), né le 17 mai 1920, centre mobilicateur n° 222.

(Rang du 20 février 1949.)

Guesdon (Georges-Charles), né le 23 octobre 1920, centre administratif n° 217.

(Rang du 23 juin 1949.)

Fourlane (Albert-Jean-Yves), né le 12 décembre 1920, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 12 novembre 1949.)

Fischof (Jean-Claude-Adolphe), né le 24 février 1920, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 19 mars 1950.)

Barthe (Lucien-Jean), né le 11 février 1918, centre mobilisateur n° 223.

B. — Cadre sédentaire

(Rang du 25 septembre 1946.)

Echalon (Fernand-Victor), né le 11 septembre 1902, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 29 septembre 1946.)

Coquet (Jacques-Louis), né le 14 mai 1910, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 18 octobre 1946.)

Moulin (Jean-Georges-André), né le 15 juillet 1921, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 4 décembre 1946.)

Aubert (Emile-Henri), né le 23 juillet 1906, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 24 mars 1947.)

Aragnouet (Georges-Roger), né le 5 décembre 1910, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 25 mars 1947.)

Huard (René-Albert), né le 17 juillet 1903, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 26 mars 1947.)

Hugue (François-Guy), né le 17 septembre 1917, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 27 avril 1947.)

Besse (Louis-Auguste), né le 19 avril 1913, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 19 juin 1947.)

Chardenoux (Denis-Basile-Antonin), né le 27 février 1920, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 25 juin 1947.)

Cosson (Théophile-Vincent-Victor-Marie), né le 17 juillet 1906, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 4 juillet 1947.)

Galan (Lucien-Pierre), né le 2 octobre 1918, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 12 juillet 1947.)

Soret (Daniel-René), né le 26 août 1917, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 20 juillet 1947.)

Ducoulombier (Raoul-Ferdinand-Moïse), né le 5 juin 1909, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 9 août 1947.)

Bailly (Francis-Jules), né le 4 décembre 1915, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 23 août 1947.)

Dosch (Jean-Pierre), né le 1er mai 1903, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 24 août 1947.)

Boutitie (Gustave-Maurice), né le 19 mai 1910, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 4 novembre 1947.)

Nouat (Jacques-Camille), né le 2 février 1921, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 16 novembre 1947.)

Colonna-Ceccaldi (Pierre), né le 28 août 1911, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 4 décembre 1947.)

Perretin (Roger-Emile), né le 9 janvier 1906, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 11 décembre 1947.)

Glandas (Raymond-Louis-Pierre), né le 22 avril 1911, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 26 décembre 1947.)

Soulard (Antoine-Louis-Marie), né le 12 juin 1913, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 19 février 1948.)

Boue (Robert-Jean-André), né le 13 mai 1920, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 27 février 1948.)

Ganivet (Maurice-Henri), né le 2 janvier 1914, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 22 avril 1948.)

Braka (Pierre), né le 22 décembre 1915, centre mobilisateur n° 224.

Clastres (Antoine-Simon-Laurent), né le 15 avril 1917, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 7 mai 1948.)

Dore (Henri-Jean-Eugène-Laurent), né le 20 octobre 1906, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 23 mai 1948.)

Grob (Charles-Jean), né le 5 août 1916, centre mobilisateur n° 225.

(Rang du 9 juin 1948.)

Peladan (Raymond), né le 7 avril 1915, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 9 juillet 1948.)

Le Bars (Jean), né le 8 septembre 1918, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 12 août 1948.)

Villani (Marius-Edouard), né le 31 janvier 1916, centre mobilisateur n° 225.

(Rang du 7 septembre 1948.)

Bardy (René-Louis), né le 1er avril 1921, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 21 septembre 1948.)

Desesquelles (Juste-Eugène-Georges), né le 4 décembre 1918, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 23 septembre 1948.)

Carion (Gaston-René), né le 26 avril 1919, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 1er octobre 1948.)

Ray (Pierre-Louis-Charles), né le 16 juin 1925, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 3 novembre 1948.)

Degremont (Michel-Eugène-Aldebert), né le 4 février 1902, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 6 décembre 1948.)

Luxo (Armand-Max), né le 17 février 1923, centre mobilisateur n° 225.

(Rang du 20 décembre 1948.)

Chaffon (Marcel-Alexandre), né le 17 mars 1907, centre administratif n° 217.

(Rang du 23 décembre 1948.)

Duboucheron (Pierre-Mathieu), né le 5 juillet 1903, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 23 mars 1949.)

Rouyer (Jean-Joseph-Alphonse), né le 27 mars 1911, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 18 avril 1949.)

Cocu (Lucien-Jules-André), né le 11 juillet 1897, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 1er juillet 1949.)

Jansen (Angel-Charles-Louis), né le 4 novembre 1910, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 1er septembre 1949.)

Berger (André-Léon-Joseph), né le 16 novembre 1910, centre mobilisateur n° 222.

Kandel (Jean-Georges), né le 20 avril 1909, centre mobilisateur n° 222.

Gorse (Georges-André), né le 23 novembre 1911, centre mobilisateur n° 223.

Peyrard (Raymond-François-Auguste), né le 10 septembre 1909, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 1er octobre 1949.)

Debuisson (Jacques-Albert), né le 17 mai 1925, centre mobilisateur n° 222.

Decossin (Jacques), né le 26 juillet 1925, centre mobilisateur n° 224.

Buffet (Jean-Louis-Maurice-Marie), né le 4 janvier 1924, centre mobilisateur n° 222.

Guillaume (Michel-Pierre), né le 9 juin 1924, centre mobilisateur n° 221.

Habib (Pierre-André), né le 10 janvier 1925, centre mobilisateur n° 222.

Luthringer (Jean), né le 14 novembre 1924, centre mobilisateur n° 222.

Michel (Jacques-Paul-Augustin), né le 29 juin 1924, centre mobilisateur n° 222.

Mayer (François-Armand), né le 9 septembre 1925, centre mobilisateur n° 222.

Pirat (Claude-Paul-Aimé), né le 14 octobre 1925, centre mobilisateur n° 222.

Virnot (Alain-Dominique), né le 4 juin 1925, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 23 décembre 1949.)

Girard (Raymond-Lucien-Fernand), né le 20 mai 1916, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 25 décembre 1949.)

Drapier (Jean), né le 5 juin 1908, centre mobilisateur n° 223.

Serra (Don-Philippe) né le 13 février 1920, centre mobilisateur n° 222.

Gaulier (Armand), né le 5 novembre 1902, centre mobilisateur n° 222.

Boudrot (Edouard-René-Honoré-François), né le 7 novembre 1909, centre administratif n° 217.

(Rang du 30 décembre 1949.)

Ledauphin (Pierre-Charles-Eugène), né le 2 mai 1911, centre mobilisateur n° 222.

Watbled (Marius-René), né le 13 juillet 1912, centre mobilisateur n° 221.

Duffort (André-Louis), né le 2 mars 1911, centre mobilisateur n° 225.

(Rang du 4 mars 1950.)

Saint-Laurens (Pierre-Louis), né le 24 septembre 1918, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 21 avril 1950.)

Cambi (Charles-Léopold-Edouard), né le 5 octobre 1911, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 19 mai 1950.)

Clamer (Roger-Marie), né le 28 juillet 1914, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 23 mai 1950.)

Martinet (Henri-Albert), né le 14 juillet 1903, centre mobilisateur n° 222.

Guenon (Georges-Emile), né le 15 janvier 1910, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 25 mai 1950.)

Girard (Fernand-Jules), né le 16 novembre 1898, centre mobilisateur n° 222.

Mathis (Roger-Emile-Florentin), né le 30 octobre 1900, centre mobilisateur n° 222.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

(Rang du 1er juillet 1946.)

Vogel (Raymond-Prosper), né le 16 mai 1917, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 16 septembre 1946.)

De Muynck (Georges), né le 5 avril 1920, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 25 septembre 1946.)

Hecquet (Marceau-Kléber), né le 11 novembre 1901, centre mobilisateur n° 222.

Schwartz (Gustave), né le 24 novembre 1907, centre mobilisateur n° 221.

Soulier (Maurice), né le 28 décembre 1903, centre mobilisateur n° 223.

Viard (Henri-Emile), né le 8 mars 1906, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 7 novembre 1946.)

Barbier (Jean-Robert), né le 22 novembre 1908, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 novembre 1946.)

Beyssi (Pierre-Jean), né le 21 décembre 1910, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 25 décembre 1946.)

Haensler (Pierre-Jean-René), né le 24 juin 1905, centre mobilisateur n° 222.

Vivance (Henri-Léon-Vincent), né le 22 janvier 1900, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 13 février 1947.)

Foucault (Armand), né le 21 novembre 1900, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 mars 1947.)

Calmels (Jean-François), né le 31 décembre 1906, centre mobilisateur n° 226.

Darroux (René-Lucien-Denis), né le 9 octobre 1900, centre mobilisateur n° 222.

Bouhet (Camille-Marcel), né le 18 juillet 1908, centre mobilisateur n° 223.

Jauscleau (Paul-Alexandre-Célestin), né le 17 juin 1907, centre mobilisateur n° 223.

Kritter (Robert-André), né le 27 février 1905, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 24 mai 1947.)

Pingault (Roger-Germain-Camille), né le 15 mars 1913, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 juin 1947.)

Esperou (Jean-Jacques), né le 23 juillet 1906, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 9 août 1947.)

Molinier (Georges-Louis), né le 2 octobre 1921, centre mobilisateur n° 226.

(Rang du 18 octobre 1947.)

Gachies (René-André), né le 30 août 1911, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 25 mai 1948.)

Menager (Louis-Joseph), né le 27 août 1910, centre mobilisateur n° 222.

Velghe (Willy), né le 15 mars 1913, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 8 juin 1948.)

Ruhlmann (Willy-Albert), né le 11 mars 1914, centre mobilisateur n° 221.

(Rang du 1er octobre 1948.)

Pottier (Marcel-Valentin), né le 2 mars 1912, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 1er novembre 1949.)

Gaujarenques (Marcel-Philippe-Emile), né le 10 juillet 1906, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 23 mai 1950.)

Deladrière (Marcel-Constant-Alfred), né le 7 août 1907, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 1er juillet 1950.)

Barthe (Gustave-Alexandre-Paul), né le 25 septembre 1901, centre mobilisateur n° 222.

Caillat (Marcel-Charles-Nicolas), né le 9 juin 1902, centre mobilisateur n° 222.

Auffranc (Jean-Pierre), né le 4 juin 1907, centre mobilisateur n° 224.

Bussy (Albert), né le 29 septembre 1902, centre mobilisateur n° 224.

Levaux (Roger), né le 4 mai 1904, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 1er octobre 1950.)

Giry (Robert-Henri), né le 31 août 1925, centre mobilisateur n° 224.

III. — **Corps des officiers des services administratifs de réserve de l'air.**

(Rang du 16 juillet 1946.)

Jubin (Marcel-Robert), né le 21 décembre 1917, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 septembre 1946.)

Collignon (Georges-Louis-Charles), né le 17 août 1901, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 7 novembre 1946.)

Bordes (Francis-Henri), né le 3 novembre 1903, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 juin 1947.)

Fourcade (Dominique), né le 31 janvier 1898, centre mobilisateur n° 223.

Rigoulet (Félix), né le le 3 février 1903, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 25 mai 1948.)

Allain (Jean-Léon-René), né le 13 mai 1913, centre mobilisateur n° 222.

(Rang du 16 août 1948.)

Cousin (Edmond-Lucien), né le 14 décembre 1905, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 15 septembre 1948.)

Baril (Robert-Emile), né le 23 juillet 1906, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 25 décembre 1949.)

Masse (Pierre), né le 18 janvier 1900, centre mobilisateur n° 223.

(Rang du 1er juillet 1950.)

Chapre (Ernest-Paul), né le 11 mars 1901, centre mobilisateur n° 224.

Meynardie (Marcel), né le 22 avril 1903, centre mobilisateur n° 224.

(Rang du 1er janvier 1951.)

Le Marellec (Fernand-Albert), né le 26 octobre 1909, centre mobilisateur n° 222.

Décret du 10 février 1951 portant promotion au grade de lieutenant de réserve dans l'armée de l'air (service de santé de l'air).

Par décret en date du 10 février 1951, sont promus au grade de médecin, pharmacien, dentiste lieutenant de réserve de l'armée de l'air pour prendre rang aux dates ci-après les médecins, pharmaciens, dentistes sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

SERVICE DE SANTÉ DE L'AIR

1) *Médecins.*

(Rang du 21 février 1948.)

Martin-Lalande (Jacques-Louis).

(Rang du 21 juin 1948.)

Vallot (Jean-Marie).

(Rang du 12 septembre 1948.)

Deloron (Gilbert-Joseph).

(Rang du 15 janvier 1949.)

Menut (Jacques-Armand).

(Rang du 26 janvier 1949.)

Sanson (Jean-Joseph).

(Rang du 28 février 1949.)

Lassabliere (Christian-Jean-Henri).

(Rang du 29 février 1949.)

Bonfils (Serge-Jean-Elie).

(Rang du 11 mars 1949.)

Fruchard (Louis-Maurice).

(Rang du 27 mars 1949.)

Gandon (Joseph-Charles).

(Rang du 24 mai 1949.)

Torrini (Jean-Louis).

(Rang du 3 juin 1949.)

Besse (Pierre).

(Rang du 1er septembre 1949.)

Royer (Jean-Georges-Pierre).

(Rang du 8 novembre 1949.)

Bazireau (Jean-Henri-Emile).

(Rang du 14 décembre 1949.)

Conraux (Jean-Louis).

(Rang du 25 mai 1950.)

Bonnenfant (Etienne-Yvon).

2) *Pharmaciens.*

(Rang du 3 juin 1948.)

Chemineau (Bernard-Jean).

(Rang du 11 juin 1948.)

Cavallier (Fernand-Léo-Albert).

(Rang du 3 juillet 1948.)

Texier (Jean-Pierre).

3) *Dentistes.*

(Rang du 22 juin 1949.)

Foratier (Norbert-Charles).

(Rang du 24 août 1949.)

Brillant (Claude-Emile).

Les promotions au grade de médecin, pharmacien, dentiste lieutenant de réserve objet du présent décret ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 10 février 1951 portant modification à l'ordre de prise de rang d'un décret de nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 février 1951, le décret du 3 novembre 1950 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air est modifié comme suit en ce qui concerne l'ordre de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant :

Au lieu de :

Les aspirants :

M. Jacquot (René-Victorin-François) ;
M. Joubert (Henry-Léon-Yves) ;
M. Léoni (Louis-Dominique).

Lire :

Les aspirants :

M. Jacquot (René-Victorin-François).
M. Léoni (Louis-Dominique) ;
M. Joubert (Henry-Léon-Yves).

Décret du 10 février 1951 portant radiation des cadres d'officiers de réserve de l'armée de l'air ayant satisfait aux obligations militaires imposées par la loi de recrutement.

Par décret en date du 10 février 1951, les officiers de réserve désignés ci-après sont, sur leur demande, en application de l'article 25 de la loi du 1er août 1936, fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, rayés des cadres des réserves à la date du présent décret.

M. de Corail (Henri-Maurice-Marie-Louis), lieutenant-colonel, né le 16 mars 1893, centre mobilisateur n° 223.

M. Carol (Marius), capitaine, né le 16 janvier 1901, centre mobilisateur n° 223.

Décret du 10 février 1951 portant annulation d'une nomination au grade de sous-lieutenant et d'une promotion au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 février 1951, sont annulées la nomination au grade de sous-lieutenant (rang du 25 septembre 1943) et la promotion au grade de lieutenant (rang du 25 septembre 1944) prononcées en faveur de M. Mœbrel (Etienne-Eugène-Paul), dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre sédentaire, par décret du 29 septembre 1945, l'intéressé ayant été respectivement nommé et promu aux grades de sous-lieutenant (rang du 1er juin 1943), lieutenant (rang du 1er juin 1944), capitaine (rang du 1er juin 1945), par décret du 26 mai 1945 au titre des réserves de l'armée de terre (infanterie).

Remises de débets.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ancien soldat de 2e classe Azrou Isghi Mohamed, résidant à Novi par Cherchell (département d'Alger), de la somme de 727 F indûment perçue au titre de la solde de captivité pendant la période du 23 juin 1940 au 2 avril 1945.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ancien soldat de 2e classe Boukerrouche Rabah, résidant à Baraki, commune de Sidi Moussa (département d'Alger), de la somme de 879 F indûment perçue au titre de la solde de captivité pendant la période du 17 juin 1940 au 17 avril 1945.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ancien soldat de 2e classe Larabi Allel ben Omar, résidant à la fraction Tassalat, douar Palestro (département d'Alger), de la somme de 1.040 F indûment perçue au titre de la solde de captivité pendant la période du 24 juin 1940 au 10 avril 1945.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ancien soldat de 2e classe Maldji A'i, résidant chez M. Fekkar Mohamed, à Cheragas (département d'Alger), de la somme de 767 F indûment perçue au titre de la solde de captivité, pendant la période du 19 juin 1940 au 10 mai 1945.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à l'ancien soldat de 2e classe Yacoubi Ahmed, résidant au douar Beni-Haoua, commune mixte de Tenès (département d'Alger), de la somme de 261 F indûment perçue au titre de la solde de captivité, pendant la période du 5 juin 1940 au 29 avril 1945.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à Mlle Walker (Sonia), résidant 78, rue de l'Abbé-Groult, Paris (15e), de la somme de 4230 F indûment perçue au titre de la solde.

Par arrêté interministériel du 13 février 1951, et sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, il a été fait remise gracieuse à M. Ruotte (Marcel), résidant à Essoyes (Aube), de la somme de 47.655 F, provenant d'un trop perçu au titre des prestations familiales.

Radiation du tableau de concours pour la Légion d'honneur.

Par décision du 12 février 1951, est radié du tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur de l'année 1949, l'officier dont le nom suit:

Service de santé de l'air (active).

M. Peyronel (Jacques-Emilien), médecin commandant.

Radiation de la liste d'aptitude pour le grade de médecin lieutenant-colonel (année 1951).

Par décision du 12 février 1951, est radié de la liste d'aptitude de l'année 1951 pour le grade de médecin lieutenant-colonel, l'officier dont le nom suit:

Service de santé de l'air (active).

M. Peyronel (Jacques-Emilien), médecin commandant.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-156 du 15 février 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'office des changes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation des crédits sur l'exercice 1946, et notamment son article 119;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1187 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées, des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1188 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées, des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les cadres d'adjoints administratifs, d'employés de bureau, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes de l'office des changes comprennent les effectifs fixés aux articles suivants.

Art. 2. — Le cadre des adjoints administratifs comprend cent quatre-vingts emplois.

Art. 3. — La répartition de ces effectifs dans les différentes classes est fixée ainsi qu'il suit:

Dix-huit adjoints administratifs de classe exceptionnelle;
Trente-six adjoints administratifs de 1re classe;
Cinquante-quatre adjoints administratifs de 2e classe;
Soixante-trois adjoints administratifs de 3e classe;
Neuf adjoints administratifs stagiaires.

Sur ce nombre, douze adjoints administratifs pourront être nommés chefs de groupe dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé.

Art. 4. — Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 33 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé, le cadre des employés de bureau comprend un effectif fixé à soixante-dix emplois, dont vingt-trois employés de bureau de 1re classe et quarante-sept employés de bureau de 2e classe.

Art. 5. — Le cadre des secrétaires sténodactylographes comprend huit emplois.

Art. 6. — Le cadre des sténodactylographes comprend vingt et un emplois.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-157 du 15 février 1951 portant modification du régime des transferts de contingents de rhums dans les départements d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi de finances du 31 décembre 1922 (art. 9) et les lois subséquentes qui ont fixé le contingent de rhums d'outre-mer exempté de la surtaxe;

Vu les décrets du 27 janvier 1934 et les décrets subséquents fixant le régime du contingentement d'exportation et du contingent local de rhum à la Martinique et à la Guadeloupe;

Vu les décrets du 30 janvier 1930 et du 2 juin 1932 fixant le régime du contingentement du rhum à la Réunion;

Vu les décrets du 30 janvier et du 28 septembre 1934 fixant le régime du contingentement du rhum en Guyane;

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements les colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion,

Décrète:

Art. 1er. — Nonobstant toutes dispositions contraires, pourront être autorisés par arrêté interministériel du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, les transferts ou groupements définitifs des contingents de rhum (et, éventuellement, des obligations de fabrication de sucre y afférentes) attribués à des usines ou distilleries des départements d'outre-mer, dont la concentration a été recommandée par les commissions compétentes du commissariat général du plan de modernisation et d'équipement.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Agrément de syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurance et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu le décret du 13 août 1947 fixant les modalités spéciales d'application du règlement d'administration publique du 30 décembre 1938 au Lloyd's de Londres et aux établissements constitués sur les mêmes bases, notamment son titre Ier;

Vu l'arrêté du 4 octobre 1948 portant agrément de syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules;

Vu, avec les pièces à l'appui, les demandes d'agrément présentées par quatre nouveaux syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres en vue de pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules autres que les aéronefs, visées au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres agréés dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, pour pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules autres que les aéronefs, visées au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, est complétée comme suit:

Syndicats nos 208, 210 et 214, J.-A. Halford et autres;
Syndicat n° 654, R.-L. Kiln et autres.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 1er février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Approbation du transfert d'une partie du portefeuille de contrats de sociétés d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie, les accidents et risques de toute nature Compagnie continentale d'assurances, tendant à l'approbation du transfert à la société à forme mutuelle L'Alsacienne, première société alsacienne et lorraine d'assurances contre les accidents et risques divers, de son portefeuille de contrats d'assurances; avec ses droits et obligations, en ce qui concerne les assurances accidents ou invalidité souscrites en complément à une police d'assurance sur la vie humaine;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 27 octobre 1950, invitant les créanciers de la société anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie, les accidents et risques de toute nature Compagnie continentale d'assurances, dont le siège social est à Valence, 3, boulevard Bancel, et ceux de la société à forme mutuelle L'Alsacienne, première société alsacienne et lorraine d'assurances contre les accidents et risques divers, dont le siège social est à Strasbourg, 31, avenue de la Paix, à présenter leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au ministère des finances et des affaires économiques sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société d'assurances à forme mutuelle L'Alsacienne, première société alsacienne et lorraine d'assurances contre les accidents et risques divers, dont le siège social est à Strasbourg, 31, avenue de la Paix, du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie, les accidents et risques de toute nature Compagnie continentale d'assurances, dont le siège social est à Valence, 3, boulevard Bancel, en ce qui concerne les assurances accidents ou invalidité, souscrites en complément à une police d'assurance sur la vie humaine.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société britannique d'assurances The British Oak Insurance Company Limited tendant à l'approbation du transfert à la société britannique d'assurances The National Employers' Mutual General Insurance Association Limited, de son portefeuille français de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, en ce qui concerne la catégorie d'opérations visée au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 27 octobre, invitant les créanciers de la société britannique d'assurances The British Oak Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 39, rue Cambon, et ceux de la société britannique d'assurances The National Employers' Mutual General Insurance Association Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à la même adresse que celui de la société précitée, à présenter leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au ministère des finances et des affaires économiques sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société britannique d'assurances The National Employers' Mutual General Insurance Association Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 39, rue Cambon, du portefeuille français de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société britannique d'assurances The British Oak Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 39, rue Cambon, en ce qui concerne la catégorie d'opérations visée au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Rémunérations applicables à compter du 25 décembre 1950, aux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Le président du conseil des ministres, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Article unique. — Les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération écono-

mique européenne sont fixées dans la limite d'un taux maximum annuel de 880.000 F et d'une dépense unitaire moyenne annuelle de 525.000 F.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MAURICE GRUCHON.

Pour le ministre du budget et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:

Le chef de cabinet,

ANDRÉ MARCHAIS.

Autorisation de transfert d'un contingent de rhum à la Guadeloupe.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 51-157 du 15 février 1951 portant modification du régime des transferts de contingents de rhums dans les départements d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le transfert définitif au profit de l'usine Blanchet (Guadeloupe) des contingents de rhum et de l'obligation de fabrication minima de sucre attribués à l'usine de la Retraite est autorisé sous réserve que la société exploitante continue à assurer, comme par le passé, la prise en charge des cannes des planteurs fournissant habituellement le centre de la Retraite.

Art. 2. — Le préfet de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 8 février 1951 approuvant une délibération du conseil de l'université de Paris portant création d'un institut de musicologie de l'université de Paris.

Par décret en date du 8 février 1951, sont approuvées les délibérations en date des 12 juin et 11 décembre 1950 du conseil de l'université de Paris portant création d'un institut de musicologie de l'université de Paris.

Décret portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1951, page 1585, 1re colonne, au grade de commandeur, au lieu de: « M. Sarrailh (Jean-Louis), receveur de l'académie de Paris... », lire: « M. Sarrailh (Jean-Louis), recteur de l'académie de Paris... ».

(Le reste sans changement.)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 15 février 1951 prorogeant les pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique jusqu'au 30 juin 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial;

Vu le décret du 10 février 1921 relatif à la composition et au fonctionnement des comités départementaux de l'enseignement technique, modifié par les décrets du 17 mars 1926, 20 juin 1928, 3 décembre 1929, 24 octobre 1930, 1er janvier et 24 février 1938, 20 août 1939 et 29 décembre 1945;

Vu le décret du 22 avril 1950 portant prorogation des pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique,

Décrète:

Art. 1er. — Sont prorogés jusqu'au 30 juin 1951 les pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique, arrivés à expiration le 31 décembre 1949 et prorogés jusqu'au 31 décembre 1950.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Modification à la composition de la commission chargée d'étudier les mesures à prendre en ce qui concerne les plantations des routes nationales et leur amélioration.

Par arrêté du 30 janvier 1951, sont modifiés à nouveau, comme suit, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 13 novembre 1943 fixant la composition de la commission chargée d'étudier les mesures à prendre en ce qui concerne les plantations des routes nationales et leur amélioration:

Art. 1er. — . . . . . .

Représentants du secrétariat général aux travaux publics.

. . . . . .

M. Bressot, inspecteur général des ponts et chaussées.

. . . . . .

Art. 2. — Sont désignés pour remplir auprès de la commission les fonctions ci-après:

Président: M. Bressot, inspecteur général des ponts et chaussées.

. . . . . .

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 9 février 1951, il a été accordé à Mme Baigts, née Novaro, veuve d'un conducteur de chantiers des ponts et chaussées, remise gracieuse de la somme de 79.160 F dont elle a été constituée débitrice envers le Trésor pour trop-perçu au titre des allocations familiales.

Commission centrale des frets et d'exploitation.

Par arrêté du 12 février 1951:

M. Robert Vadot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur régional de la navigation à Nancy, est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre de représentant de l'office national de la navigation, de la commission centrale des frets et d'exploitation, en remplacement de M. Henri Babinet, appelé à d'autres fonctions.

M. Marcel Duteil, chargé des fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur régional de la navigation à Compiègne, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, au titre de représentant de l'office national de la navigation, de la commission centrale des frets et d'exploitation, en remplacement de M. Robert Vadot, nommé membre titulaire.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 9 février 1951, M. Eynard (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral) à Nice, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à compter du 1er février 1951, des fonctions d'ingénieur en chef adjoint du service des ponts et chaussées du département des Alpes-Maritimes.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Certificat d'origine des eaux-de-vie de Cognac.

Par arrêté en date du 31 janvier 1951, le Bureau national interprofessionnel du Cognac est habilité à délivrer, à la demande des exportateurs, des certificats d'origine pour l'expédition des eaux-de-vie de Cognac circulant sous quelque titre que ce soit.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 1950 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et affectation à Rollampont (Haute-Marne) de M. Favre (Emile), demeurant aux Andelys (Eure), 1, rue du Maréchal-Foch, non acceptant.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, les arrêtés ministériels des 26 janvier et 15 octobre 1950 sont rapportés en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après qui renoncent à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts:

M. Bonneau (Herbert-Henri), à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), affecté à Lacanau (Gironde), maison forestière du Lion, triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

M. Dasque (Léopold-Jean-Victorin), 25, rue du 4-Septembre, à Lannemezan (Hautes-Pyrénées), affecté à Gazost (Hautes-Pyrénées), triage n° 73, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès.

M. Fresard (Emile-Roger), 32, route de Besançon, à Pontarlier (Doubs), affecté aux Poutels (Doubs), triage n° 137, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Poinsignon (Jean-Robert-Gaëtan), 3, rue Valmy-Coquelet, à Quaroubie (Nord), affecté à Montauville (Meurthe-et-Moselle), maison forestière du Père-Hilarion, triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Nancy.

M. Tuaillon (Paul-Delphin), à Ferdrupt (Vosges), affecté à Escles (Vosges), triage n° 73, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud.

M. Vincent (Arthur-Paul), 1, rue Frédéric-Mistral, à Beaucaire (Gard), affecté à Trèves (Gard), maison forestière de Canayères, triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud.

Ces candidats sont rayés définitivement des listes d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de: M. Bride (Henri-Clément), gendarme à Migennes (Yonne), affecté à Nans (Jura), maison forestière de la Platière, triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Poligny, qui renonce à l'emploi.

Par arrêté du 15 janvier 1951, M. Soucasse (Henri), garde domanial des eaux et forêts en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres des préposés des eaux et forêts à compter du 1er janvier 1951 et affecté, avec ses grade et classe actuels, au poste de Adé (Hautes-Pyrénées), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès.

Par arrêté en date du 25 janvier 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après, non acceptants:

M. Busca (Pierre-Lucien-Jean), à Vacherauville (Meuse), affecté à Mussey (Meuse), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

M. Duval (Georges-Ferdinand), à Rouen (Seine-Inférieure), 106, rue Molière, affecté à Stainville (Meuse), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

M. Nodée (Emile), à Joeuf (Meurthe-et-Moselle), 41, rue du Maréchal-Joffre, affecté à Moncel-lès-Lunéville (Meurthe-et-Moselle), maison forestière du Rendez-Vous, triage n° 105, inspection domaniale des eaux et forêts de Lunéville.

M. Petit-Etienne (Maurice-Joseph), à Montigny-lès-Metz (Moselle), 17, rue du Gibet, affecté à la Croix-aux-Mines (Vosges), maison forestière de Nouviol, triage n° 135, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

Par arrêté en date du 25 janvier 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est modifié en ce qui concerne l'affectation de MM. Bellières, Busseuil, Denomme et Norbert, gardes domaniaux:

M. Bellières (Kléber-Albert-Prosper) est affecté à Chalabre (Aude), triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Quillan.

M. Busseuil (Pierre-Germain) est affecté à Saint-Eustache (Haute-Savoie), triage n° 12, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

M. Denomme (René-Jean) est affecté à Saint-Stail (Vosges), triage n° 182, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape.

M. Norbert (Pierre-Marie-Fernand) est affecté à Stainville (Meuse), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

Par arrêté en date du 1er février 1951, M. Prax (Jean-Camille), garde domanial des eaux et forêts, stagiaire à Passavant (Haute-Saône), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est mis en congé, sans traitement, pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois, du 21 décembre 1950 au 20 mars 1951.

Par arrêté en date du 1er février 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi du garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après, non acceptants:

M. Assenat (Marius), à Mende (Lozère), 15, allée Pincourt, affecté à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), maison forestière de Chambon-sur-Lignon, triage n° 44, inspection des eaux et forêts du Puy.

M. Derbrée (Henri-Paul), à Laval (Mayenne), 92, place de Hercé, affecté à Chaux (Côte-d'Or), triage n° 134, inspection des eaux et forêts de Beaune.

M. Gourden (Paul), à Landevant (Morbihan), rue d'Hennebont, affecté à Autigny-le-Grand (Haute-Marne), triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Joinville.

M. Jamet (Gaston-Marcel), à Passelat, commune de Domeyrot (Creuse), affecté à Mazoires (Puy-de-Dôme), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est.

M. Lanoix (Emile-Jules), à Strasbourg (Bas-Rhin), 21, quai des Pêcheurs, affecté à Val-suzon (Côte-d'Or), maison forestière de la Fontaine-aux-Chats, triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

M. Pepermans (Lucien-Désiré), à la mairie de Lagrune-sur-Mer (Calvados), affecté à Gevrolles (Côte-d'Or), triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

M. Roux (Charles-Gaston), à Besançon (Doubs), 4, rue de Chaudanne, affecté à Séranon (Alpes-Maritimes), triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Steyer (Eugène), à Saint-Avold (Moselle), quartier Lahytolle, bâtiment B, avenue Patton, affecté à Saint-François-de-Sales (Savoie), triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

M. Vion (Kléber), à Thierville (Meuse), 19, avenue Pierre-Goubet, affecté au Neufour (Meuse), triage n° 115, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

Par arrêté en date du 31 décembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, au titre de l'invalidité, M. Goguey (Paul-Louis-Joseph), inspecteur adjoint des eaux et forêts, en disponibilité pour raisons de santé, à compter du 22 juillet 1950.

Par arrêté en date du 26 décembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, M. Le Dore (Gaston), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité.

Par arrêté en date du 26 décembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, au titre de l'invalidité, M. Balsan (Emile-Valentin-Germain), garde domanial des eaux et forêts, dont le dernier congé de longue durée a expiré le 10 novembre 1949.

Par arrêté en date du 4 janvier 1951, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, d'office, par limite d'âge:

M. Morel (Raymond-Emile-Albert), garde domanial des eaux et forêts à Oumans (Jura), à compter du 19 février 1951.

M. Leboeuf (François-Emile), garde domanial des eaux et forêts à l'Orbrie (Vendée), maison forestière de la Balingue, à compter du 27 février 1951.

Par arrêté en date du 5 janvier 1951, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'invalidité, à compter du 1er février 1951, M. Quevarec (Joseph-Marie), garde domanial des eaux et forêts à Beauvoir-en-Lyons (Seine-Inférieure), maison forestière des Acres.

Par arrêté en date du 25 janvier 1951, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er mars 1951, M. Brischoux (Elie-Just-Aimé), brigadier des eaux et forêts à Eclans (Jura).

Par arrêté en date du 27 janvier 1951, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, sur leur demande, à compter du 1er avril 1951:

M. Cuny (Léon-Célestin-Charles), brigadier des eaux et forêts à Gérardmer (Vosges), maison forestière des Petites-Royes.

M. Goutorbe (Joseph), brigadier des eaux et forêts à Chissey-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), maison forestière de Mortain.

M. Richard (Gaëtan-Alexandre), brigadier des eaux et forêts, à Houppeville (Seine-Inférieure), maison forestière du Grand-Canton.

Par arrêté en date du 27 janvier 1951, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, d'office, par limite d'âge:

M. Chevallier (Marcel-André), brigadier des eaux et forêts, à Embrun (Hautes-Alpes).

M. Ferrère (Aurélien), garde domanial des eaux et forêts, à Biscarrosse (Landes), maison forestière de Cugnes.

Par arrêté en date du 1er février 1951, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre de l'ancienneté, à l'expiration de leur maintien en activité, au titre des dispositions de l'article 2 du décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948:

M. Deshouis (Pierre-Albert), brigadier des eaux et forêts, à Saint-Léger-aux-Bois (Oise), maison forestière du Puits-d'Orléans, à compter du 30 mars 1951.

M. Pelloux (Adrien-Jules), garde domanial des eaux et forêts, à Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes).

Par arrêté en date du 27 janvier 1951, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite d'office, par limite d'âge, à compter du 5 mars 1951, M. Rivot (Louis-Auguste), commis principal des eaux et forêts, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 février 1951: page 1203, 2e colonne, 25e ligne, au lieu de: « triage n° 11 », lire: « triage n° 111 ».

Haras nationaux.

Par arrêté du 2 février 1951, M. Lallie, inspecteur général des haras, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 31 décembre 1950 nommant un directeur honoraire de la banque de la Guadeloupe.

Par décret en date du 31 décembre 1950, M. Marconnet (Philippe) est nommé directeur honoraire de la banque de la Guadeloupe, à dater du 1er février 1950.

Décret du 31 décembre 1950 nommant un directeur honoraire de la banque de la Martinique.

Par décret en date du 31 décembre 1950, M. Didellot (René), est nommé directeur honoraire de la banque de la Martinique, à dater du 1er février 1950.

Décret du 10 février 1951 approuvant la délibération n° 55 du 19 octobre 1950 de l'assemblée représentative du Togo modifiant les règles d'assiette de l'impôt personnel.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative territoriale du Togo;

Vu la délibération n° 55 du 19 octobre 1950 de l'assemblée représentative du Togo modifiant les règles d'assiette de l'impôt personnel;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée n° 55 du 19 octobre 1950 modifiant les règles d'assiette de l'impôt personnel.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Togo et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre de la France d'outre-mer par intérim,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Administration générale.

Par arrêté du 2 février 1951, M. Bosse (Jean-Etienne-Cyprien), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, placé et maintenu dans la position de disponibilité sans traitement, du 4 juin 1947 au 4 septembre 1950, par arrêtés des 4 juin 1947 et 1er août 1950, est rappelé à l'activité pour compter de la veille de son embarquement pour une affectation outre-mer.

Par arrêté du 2 février 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 10 février 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge, M. Pagesy (Marie-Joseph-Guillaume-Eugène), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du 2 février 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 1er février 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge, M. Pillet (Alexandre-Jean-Joseph-Claude), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du 2 février 1951, M. Théard (Victor-Léon-Julien), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est considéré comme renonçant à son emploi et licencié.

Administrateurs.

Par arrêté du 8 février 1951, M. Sanmarco (Louis), administrateur de 1re classe des colonies, directeur des affaires économiques et du plan du haut commissariat de la république au Cameroun, est placé dans la position de mission en France pendant trois mois au maximum, à compter du 20 novembre 1950, pour étudier diverses questions intéressant les programmes d'équipement du Cameroun.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 8 février 1951:

I. — M. Corriols (Jean), ingénieur de 1re classe avant 4 ans des services de l'agriculture outre-mer, a été reclassé dans le cadre des spécialistes de laboratoires de l'agriculture outre-mer en qualité de chef de travaux de 1re classe avant 4 ans pour compter du 1er juillet 1949 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 9 jours).

II. — Le présent reclassement a été prononcé du seul point de vue de l'ancienneté et ne comporte aucun rappel de solde.

Chemins de fer.

Par arrêté en date du 7 février 1951, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 27 septembre 1950, portant intégration de M. Bruni (Louis), dans le cadre général des chemins de fer coloniaux, pour compter du 31 mai 1950 sont modifiées comme suit:

Au lieu de: « Echelle 1, échelon 6, ancienneté civile conservée au 1er juillet 1950; deux ans 6 mois; R. S. M.: néant », lire: « Echelle 1, chevron 2, ancienneté civile conservée au 1er juin 1950: deux ans 6 mois; R. S. M.: néant ».

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 6 février 1951, M. Gazonnaud (Pierre), inspecteur général de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, en congé à Paris, a été placé dans la position de mission en France pour compter du 28 novembre 1950 et pendant une durée maximum de deux mois en vue d'étudier à Paris, en liaison avec la délégation de l'Afrique équatoriale française, diverses questions administratives et techniques intéressant le service forestier d'Afrique équatoriale française avec les services du département et de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Mines.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 12 février 1951, M. Forestier (Jean), ingénieur civil des mines de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, a été nommé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe (stagiaire) des mines des colonies, pour compter du 1er octobre 1950, date de son entrée en stage précolonial à l'école nationale supérieure des mines de Paris

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er février 1951, Mme Vivien (Elisabeth), sage-femme coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi de sage-femme coloniale de 5e classe pour compter du 30 août 1950.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 février 1951, a été acceptée, pour compter du 16 novembre 1950, la démission de son emploi offerte par M. Gayant (Jacques) contrôleur stagiaire des installations radioélectriques des transmissions coloniales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 février 1951, M. Neressis (Georges), sous-chef de poste des transmissions coloniales, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une période d'un an à compter du 1er juillet 1950.

Travaux météorologiques

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 février 1951, un rappel de 10 mois 26 jours pour services militaires a été attribué, dans son grade actuel, à M. Hetier (Gilbert), ingénieur de 4e classe des travaux météorologiques (corps colonial).

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 février 1951, M. Crouzet (Etienne), ingénieur en chef des travaux publics des colonies en service au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Hindoustan pour participer au quatrième congrès des Grands barrages à New-Delhi.

Vétérinaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 février 1951, M. Fiasson (Raymond), vétérinaire, inspecteur en chef du service de l'élevage et des industries animales outre-mer, en congé hors cadres et sans solde auprès du ministère des affaires étrangères a été réintégré dans le cadre général de l'élevage et des industries animales outre-mer à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Conditions dans lesquelles sont rachetées les majorations d'indemnités allouées en application de l'article 7 de la loi n° 47-1214 du 3 juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1214 du 3 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances par suite du transfert de la gestion du risque accidents du travail aux organismes de sécurité sociale, et notamment les articles 7 et 9, dernier alinéa;

Vu le décret n° 47-1621 du 23 août 1947, modifié par le décret n° 48-1581 du 8 octobre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 juillet 1947 susvisée;

Vu l'arrêté du 18 mars 1948, fixant les conditions dans lesquelles la caisse nationale de sécurité sociale remet aux bénéficiaires d'indemnités, en représentation de celles-ci, des obligations nominatives négociables, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du 19 juin 1950 fixant les conditions dans lesquelles sont rachetées les indemnités aux agents et courtiers d'assurances en application de la loi du 3 juillet 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les majorations d'indemnités allouées en application de l'article 7 de la loi du 3 juillet 1947 peuvent être rachetées à toute époque en totalité ou en partie par la caisse nationale de sécurité sociale sur la base d'un taux annuel de 3 p. 100.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale, le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale, le directeur des assurances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Affectation de la majoration de retard des cotisations d'allocations familiales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance modifiée du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et notamment l'article 38;

Vu l'avis de la commission supérieure des allocations familiales,

Arrête:

Art. 1er. — Le produit de la majoration de 1 pour 1.000 prévue à l'article 36 (3e alinéa) de l'ordonnance du 4 octobre 1945, encaissée au titre des allocations familiales postérieurement au 31 décembre 1950, est affecté en totalité au compte d'action sanitaire et sociale des caisses d'allocations familiales.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 février 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Limite des frais de gestion des caisses d'allocations familiales au delà de laquelle le conseil d'administration est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950, renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale;

Vu l'avis de la commission supérieure des allocations familiales;

Vu l'avis de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales,

Arrête:

Art. 1er. — La limite des frais de gestion au delà de laquelle le conseil d'administration d'une caisse d'allocations familiales est tenu d'établir un budget de gestion soumis pour approbation au ministre du travail et de la sécurité sociale, dans les conditions de l'article 3 de la loi du 22 août 1950, est fixée, pour l'année 1950, au montant maximum du prélèvement de gestion que les caisses d'allocations familiales sont autorisées à effectuer, en application des dispositions de l'arrêté du 10 mars 1950 modifié par l'arrêté du 2 juin 1950, augmenté éventuellement de l'excédent du compte de gestion au 31 décembre 1949 et du prélèvement supplémentaire prévu à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 2. — Les caisses d'allocations familiales qui justifieront de dépenses ou de charges exceptionnelles pourront être autorisées par le ministre du travail et de la sécurité sociale, à effectuer un prélèvement supplémentaire au titre de l'année 1950.

Art. 3. — Pour l'application du présent arrêté, les frais de premier établissement ne sont imputés au compte de gestion que dans la limite des amortissements effectués ou qui auraient dû être effectués en 1950.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 février 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Maximum des dépenses de gestion des caisses d'allocations familiales, pour l'année 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance modifiée du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique, et notamment les articles 68 et 106;

Vu l'avis de la commission supérieure des allocations familiales;

Arrête :

Art. 1er. — Au cours de l'année 1951, le montant maximum du prélèvement que chaque caisse d'allocations familiales peut opérer sur ses ressources en vue de couvrir ses frais de gestion, comprend :

1° Une somme égale à 0,50 p. 100 des cotisations encaissées par elle en 1951 ;

2° Une somme égale à 0,70 p. 100 des prestations légales payées par elle en 1951 ;

3° Une somme calculée à raison de 270 F par versement de cotisations effectué au cours de l'année 1951 ;

4° Une somme calculée à raison de 90 F par décaissement pour le règlement des prestations légales effectué au cours de l'année 1951. Lorsque, exceptionnellement et à titre transitoire, les prestations légales sont versées à des salariés par l'intermédiaire des entreprises dont ils relèvent, le prélèvement forfaitaire de 90 F est majoré de 30 F par allocataire pour le 4e et le 5e, et de 10 F par allocataire à partir du 6e.

Art. 2. — Les caisses d'allocations familiales qui justifieront de dépenses ou de charges exceptionnelles pourront être autorisées par le ministre du travail et de la sécurité sociale, à effectuer un prélèvement supplémentaire.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 février 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale,
et par délégation :
le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET

Affectation de la majoration de retard des cotisations d'assurances sociales et d'accidents du travail.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance modifiée du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 36, 3e alinéa ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale ;

Arrête :

Art. 1er. — Le produit de la majoration de 1 p. 1000 prévue par l'article 36 (3e alinéa) de l'ordonnance du 4 octobre 1945, encaissée au titre des assurances sociales et des accidents du travail postérieurement au 31 décembre 1950, est affecté en totalité au compte d'action sanitaire et sociale des caisses primaires de sécurité sociale.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Limite des frais de gestion des caisses de sécurité sociale au delà de laquelle le conseil d'administration est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950 renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale ;

Vu l'avis de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — La limite des frais de gestion au delà de laquelle le conseil d'administration d'une caisse de sécurité sociale est tenu d'établir un budget de gestion soumis pour approbation au ministre du travail et de la sécurité sociale, dans les conditions de l'article 3 de la loi du 22 août 1950, est fixée, pour l'année 1950, au montant maximum du prélèvement ordinaire autorisé en application des dispositions des arrêtés des 9 mars 1950 et 27 mai 1950, augmenté éventuellement de l'excédent du compte de gestion au 31 décembre 1949 ainsi que, en ce qui concerne les caisses primaires, d'une somme égale à 1,5 p. 100 des cotisations ventilées à leur profit et, en ce qui concerne les caisses régionales de sécurité sociale et les caisses régionales d'assurance vieillesse, du montant du prélèvement supplémentaire ou de la subvention qui leur aura, le cas échéant, été attribué.

Art. 2. — Pour l'application du présent arrêté, les frais de premier établissement ne sont imputés au compte de gestion que dans la limite des amortissements effectués ou qui auraient dû être effectués en 1950.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Maximum des dépenses de gestion des organismes de sécurité sociale pour l'année 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique, et notamment son article 68, paragraphe 2 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — Au cours de l'année 1951, les organismes de sécurité sociale peuvent prélever les sommes nécessaires à leurs dépenses de gestion jusqu'à concurrence des maxima fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Le prélèvement pour la couverture des frais de gestion des caisses primaires de sécurité sociale comprend :

1° Un prélèvement de 5,5 p. 100 du montant des cotisations ventilées à leur profit ;

2° Un prélèvement de 3 p. 100 du montant des cotisations ventilées à leur profit, affecté d'un coefficient tenant compte de l'importance des prestations servies aux ayants droit des assurés.

En vue de déterminer ce coefficient, on établira dans chaque caisse, d'après les résultats comptables des trois premiers trimestres de l'année 1950, le rapport du montant des prestations en nature des assurances maladie et longue maladie servies aux ayants droit des assurés au montant des mêmes prestations servies à l'ensemble des bénéficiaires.

Le coefficient applicable sera égal au quotient de ce rapport par 0,38, exprimant le même rapport pour l'ensemble des caisses.

Pour les caisses dont le montant moyen des indemnités journalières de maladie servies est inférieur à la moyenne nationale, les deux prélèvements visés ci-dessus sont multipliés par un coefficient égal au rapport entre la moyenne nationale des indemnités journalières servies et la valeur moyenne accusée par la caisse.

La valeur moyenne nationale de l'indemnité est prise égale à 239, pour l'ensemble de l'année 1951. La valeur moyenne des indemnités journalières de la caisse est déterminée sur la base des payements effectués au cours des trois premiers trimestres 1950.

Pour le calcul de la valeur moyenne des indemnités journalières, il ne sera tenu compte que des indemnités égales au demi salaire, à l'exception des indemnités réduites ou majorées ;

3° Un prélèvement forfaitaire de 190 F par versement de cotisations effectué au cours de l'année 1951. Ce prélèvement est imputé par fractions égales sur les cotisations d'assurances sociales et sur les cotisations d'accidents du travail.

Art. 3. — Lorsque les recettes de gestion sont inférieures aux dépenses de gestion de l'année, les caisses peuvent substituer au prélèvement forfaitaire de 190 F un prélèvement calculé en pourcentage des cotisations encaissées.

Le pourcentage à retenir est déterminé de telle façon que les recettes de gestion soient égales aux dépenses, sans toutefois pouvoir dépasser 0,60 p. 100 de l'ensemble des cotisations assurances sociales et accidents du travail.

Ce prélèvement est imputé par fractions égales sur les cotisations assurances sociales et accidents du travail.

Art. 4. — Les caisses primaires qui justifieront de dépenses ou de charges exceptionnelles pourront être autorisées par le ministre du travail et de la sécurité sociale à couvrir cet excédent de dépenses par un prélèvement supplémentaire dont le montant sera au plus égal à 1,50 p. 100 des cotisations ventilées à leur profit.

Art. 5. — Le prélèvement pour la couverture des frais de gestion des caisses régionales de sécurité sociale comprend :

1° Un prélèvement sur les cotisations d'assurances sociales ventilées dans la région au cours de l'année 1951, égal à :

0,15 p. 100 de la fraction des cotisations inférieure ou égale à 3 milliards ;

0,30 p. 100 de la fraction des cotisations comprise entre 3 et 8 milliards ;

0,10 p. 100 de la fraction des cotisations supérieure à 8 milliards ;

2° Un prélèvement sur les cotisations d'accidents du travail, ventilées dans la région, au cours de l'année 1951, égal à :

4 p. 100 de la fraction des cotisations inférieure ou égale à 500 millions ;

3 p. 100 de la fraction des cotisations comprise entre 500 et 750 millions ;

1,25 p. 100 de la fraction des cotisations supérieure à 750 millions ;

3° Une somme calculée à raison de 100 F par trimestre et par pension d'invalidité en cours ou suspendue au dernier jour de chaque trimestre de l'année ;

4° Une somme calculée à raison de 100 F par trimestre et par rente accidents du travail en cours de payement au dernier jour de chaque trimestre de l'année ;

5° Une somme calculée à raison de 25 F par trimestre et par compte d'employeur de moins de 10 salariés tenu par la caisse ;

6° Une somme calculée à raison de 100 F par trimestre et par compte d'employeur de 10 salariés ou plus tenu par la caisse.

Les employeurs employant exclusivement des gens de maison ne donneront pas lieu à prélèvement.

Art. 6. — Les forfaits prévus aux 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 5 ci-dessus sont imputés comme il est indiqué ci-après :

Les sommes prévues au 3°, en totalité sur les ressources assurances sociales ;

Les sommes prévues aux 4°, 5° et 6°, en totalité sur les ressources accidents du travail.

Art. 7. — Le maximum des dépenses de gestion des caisses régionales d'assurance vieillesse est fixé au total des sommes déterminées de la façon suivante:

1° Un prélèvement sur les cotisations d'assurances sociales, ventilées dans la région au cours de l'année 1951, égal à:

1,10 p. 100 de la fraction des cotisations inférieure ou égale à 7 milliards, et

0,55 p. 100 de la fraction des cotisations supérieure à 7 milliards;

2° Une somme calculée à raison de 100 F par payement d'arrérage, à l'exclusion des payements destinés à la régularisation d'erreurs imputables à la caisse considérée;

3° Une somme calculée à raison de 500 F par pension, retraite ou allocation ayant effectivement donné lieu à liquidation dans l'année;

4° Une somme calculée à raison de 100 F par dossier d'allocation temporaire en cours de payement au 1er janvier 1951.

Art. 8. — Les caisses régionales de sécurité sociale et les caisses régionales d'assurance vieillesse qui justifieront de dépenses ou de charges exceptionnelles pourront être autorisées par le ministre du travail et de la sécurité sociale à couvrir cet excédent de dépenses par un prélèvement supplémentaire.

Art. 9. — La caisse nationale de sécurité sociale attribue aux caisses régionales d'assurance vieillesse des subventions de compensation égales au montant maximum des dépenses de gestion autorisé par les articles 7 et 8 ci-dessus, pour l'année 1951

Art. 10. — Les sommes récupérées à la suite de l'intervention des services de contrôle administratif, à l'exclusion des cotisations, donneront lieu à un prélèvement de 10 p. 100 au profit du compte de gestion de l'organisme de sécurité sociale intéressé.

Art. 11. — Par cotisations ventilées au cours d'une année, il faut entendre les cotisations figurant sur les bordereaux d'attribution portant une date comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1951, à l'exclusion des cotisations perçues au titre des fonctionnaires et ouvriers de l'Etat, ainsi que des étudiants.

Art. 12. — Le présent arrêté est applicable aux organismes de sécurité sociale du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Toutefois, des dispositions spéciales à la région de Strasbourg seront prises ultérieurement, en vue d'attribuer à ces organismes des ressources de gestion complémentaires en contre-partie de leurs charges particulières.

Art. 13. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Modification des conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de l'intérieur, le ministre du budget, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, et notamment les articles 3, 7, 18 et 28 de ce texte;

Vu les décrets n° 47-213 du 16 janvier 1947 et n° 47-2414 du 30 décembre 1947;

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, modifiée, fixant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et notamment l'article 10, 7° de ce texte;

Vu les arrêtés interministériels du 30 novembre 1945 instituant notamment un service municipal du logement et la taxe de compensation sur les locaux insuffisamment occupés à Rennes (Ille-et-Vilaine);

Vu l'arrêté interministériel du 1er juillet 1949 déterminant les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation, notamment à Rennes (Ille-et-Vilaine);

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juillet 1950;

Sur proposition du préfet d'Ille-et-Vilaine,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 1er juillet 1949 sont rapportées à compter du 1er janvier 1951 en tant qu'elles déterminent les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Rennes (Ille-et-Vilaine);

Art. 2. — A compter du 1e janvier 1951, seront considérés comme insuffisamment occupés sur le territoire de la ville de Rennes:

Pour l'application des articles 7, 18 et 28 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, les locaux d'habitation comportant un nombre de pièces principales d'habitation supérieur à celui des personnes qui y ont effectivement leur résidence principale augmenté d'une unité pour la première personne;

Pour l'application de l'article 10, 7° modifié, de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, les locaux d'habitation comportant un nombre de pièces principales d'habitation supérieur à celui des personnes visées audit article qui y ont effectivement leur résidence principale augmenté d'une unité pour la première personne.

Art. 3. — Le chef du service du logement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère du budget et le préfet d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE-CLAUDIUS PETIT.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
Pour le directeur:
Le sous-directeur,
LAFOREST.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Remise de debet.

Par arrêté concerté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 2 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme d'Argollo, mère de M. d'Argollo (Marcel), agent contractuel deuxième catégorie des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, décédé le 22 mars 1948, d'une somme de 17.937 F, représentant partie de la dette que ce dernier avait contracté envers l'Etat pour trop-perçu sur son traitement de janvier 1948.

Régisseurs d'avances.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 février 1951, il est mis fin, à compter du 15 janvier 1951, aux fonctions de M. Guillaume (Lucien), régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de la Marne: 1° Pour le payement des menues dépenses; 2° pour le payement des dépenses relatives aux travaux urgents exécutés d'office et aux constructions et aménagements provisoires

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Dispositions transitoires prévues pour l'application du décret du 16 novembre 1948 pour la délivrance des titres exigés pour l'exercice des fonctions de chef mécanicien, chef de quart et d'adjoint au chef de quart sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1951: page 1388. Dispenses exceptionnelles de navigation pouvant être accordées à titre transitoire aux candidats aux examens de la marine marchande, Machine, 2e colonne du tableau: Conditions d'âge et de navigation exigées par le décret du 16 novembre 1948, 2e ligne, au lieu de: « 42 mois, dont 24 mois à la marine marchande », lire: « 48 mois, dont 24 mois de navigation à la marine marchande ».

Approbation de la décision n° 43 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes.

Par décision du 7 février 1951, le ministre de la marine marchande a approuvé, en application de l'article 2 de l'arrêté du 21 avril 1947, la décision n° 43 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes relative à la préparation et à la désignation des conserves dites « au naturel ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 12 février 1951, a été reportée du 2 avril au 16 juillet 1951, la date d'admission à la retraite de Mme Le Ningue, surveillante.

Services extérieurs.

Par arrêté du 8 février 1951, a été muté à Drancy M. Collin, receveur de 2e classe à Brie-Comte-Robert.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 16 février 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne le 14 décembre 1950 en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus. (Nos 11922-12025. — M. Palewski, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 28 octobre 1950 à la convention franco-suédoise du 24 décembre 1936 tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs. (Nos 11896-12026. — M. Palewski, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi instituant un régime transitoire d'assurances sociales agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (Nos 9235-11730. — M. Kauffmann, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme. (Nos 10748-11220. — M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie. (Nos 11926,12098. — M. Barrot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de M. Barthélémy et plusieurs de ses collègues tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie. (Nos 10714-11762. — M. Ginestet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention du 6 mars 1948 créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale. (Nos 6178-12032. — M. Reeb, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Suite de la discussion d'urgence du rapport de la commission de l'agriculture sur douze propositions de loi relatives au statut du fermage et du métayage. (Nos 362-702-951-1016-1224-3406-7255-8254-8506-9184-10015-10102-10687-11122-11768-12241. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

9. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. de Moro-Giafferri tendant à inviter le Gouvernement à interdire toute expulsion de locataires ou occupants de bonne foi jusqu'au vote des textes en discussion. (Nos 10781-10830. — M. Minjoz, rapporteur.)

10. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à saisir sans délai l'Assemblée nationale du projet de budget 1951. (No 10950.)

11. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Chautard tendant à inviter le Gouvernement à réparer les conséquences de l'erreur dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche dans l'établissement des bases d'impositions des bénéfices agricoles. (No 10949.)

12. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Roger Roucaute et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les agriculteurs ardéchois en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles. (No 10991.)

13. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Jean Charlot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs des départements du Var, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. (Nos 11094-11157. — M. Baurens, rapporteur.)

14. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. René Schmitt et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les crédits de suppléance, afin d'assurer au maximum le fonctionnement des écoles primaires publiques. (Nos 11145-11308. — Mme Lempereur, rapporteur.)

15. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Darou et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir la présomption d'origine pour les militaires présents sous les drapeaux. (No 11137.)

16. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Coudray et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux négociants en grains agréés, de bénéficier de l'aval de l'office national interprofessionnel des céréales pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent, dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936. (No 9906.)

17. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission de la production industrielle sur la proposition de loi de M. Biscarlet et plusieurs de ses collègues tendant à empêcher toute fermeture de mines dans les houillères nationales ou privées ou d'usines métallurgiques sans que la décision ait été préalablement soumise au Parlement. (Nos 10451 (rectifié)-10784. — M. Védrines, rapporteur.)

18. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Charles Schauffler et plusieurs de ses collègues tendant à l'aggravation des peines infligées en vertu de l'article 312 du code pénal aux auteurs de coups et blessures sur des enfants. (No 9709.)

19. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. de Menthon et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de l'envoi d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël. (Nos 11326-11356. — M. Yves Fagon, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Joseph Dumas demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les raisons qui ont motivé le retard apporté au payement des traitements de décembre du personnel des collèges modernes de la Seine et quelles mesures il compte prendre pour éviter à l'avenir de tels retards. (3e appel.)

II. — M. Jean Minjoz expose à M. le ministre de la justice que, le 31 décembre 1950, un juge d'instruction de la Seine ayant reçu une commission rogatoire d'un de ses collègues de province, se présenta au domicile d'un avocat à la cour de Paris, sous le prétexte que, dans une affaire en cours d'instruction un inculpé, en fuite, lui aurait laissé une valise. Mais aucun délit n'étant reproché à l'avocat en cause, le juge d'instruction a voulu soumettre celui-ci à un interrogatoire qui est une véritable provocation à la violation du secret professionnel et a ainsi porté gravement atteinte à la liberté de la défense. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le renouvellement de pareils faits qui ont suscité une légitime protestation du conseil de l'ordre du barreau de Paris. (2e appel.)

III. — M. Joseph Denais, se référant à la réponse faite le 9 novembre 1950 à sa question écrite no 13495, demande à M. le ministre du budget quelle est la portée et quelle est la valeur légale de cette affirmation que la période de douze mois fixée par la loi du 7 janvier 1948 pour l'application du prélèvement exceptionnel et visant exclusivement les bénéfices réalisés en 1946 peut être arbitrairement étendue par l'administration à une durée supérieure.

IV. — M. Jean Minjoz expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale qu'un employeur a occupé un salarié, assuré social, du 1er mai au 1er novembre 1948; il a négligé de déclarer ce salarié aux services de la sécurité sociale et n'a acquitté les cotisations que sur rappel, le 23 février 1950; à la suite d'une maladie dont le premier acte médical se situe au 2 mai 1949, soit six mois après son départ de chez l'employeur, l'employé bénéficie de l'assurance de « longue maladie »; la caisse primaire de sécurité sociale réclame à l'ancien employeur, à titre de sanctions pour sa négligence, en application de l'article 52 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, le remboursement de l'intégralité du montant des prestations attribuées à son ancien employé, soit une somme importante s'élevant à plus de douze fois le montant des cotisations dont le payement avait été différé. Cependant, l'employé a travaillé chez plusieurs employeurs après avoir quitté le service du premier et se trouvait au service de l'un d'eux le jour où s'est ouvert son droit aux prestations de « longue maladie ». Il demande si l'ancien employeur est tenu de payer totalement, ou même partiellement, les prestations dont l'origine remonte à une époque bien postérieure à la date de la cessation de son emploi.

V. — M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de lui préciser si une société civile immobilière réunissant les conditions de forme prévues par la circulaire du 10 juin 1949, no 2253 de la direction

générale des impôts, est susceptible: 1° d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés si elle procède à la vente totale ou partielle, par appartement, de l'immeuble qu'elle a fait construire et qu'elle gère depuis 1936; 2° dans la négative à quels impôts serait assujettie, entre les mains des associés, la répartition: *a*) des prix de vente, en cours de société; *b*) du boni constitué par la plus-value après dissolution de la société.

VI. — M. André Gautier expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les conditions scandaleuses dans lesquelles ont été construites les habitations à loyer modéré de la cité Château-Gaillard, à Chelles (Seine-et-Marne). A la suite de malfaçons constatées, un abattement provisoire de 15 p. 100 a été accordé en diminution du prix des loyers, abattement insuffisant en raison de l'importance des malfaçons et du retard apporté dans les travaux de visibilité. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer un minimum de confort aux locataires de ces habitations à loyer modéré; quel abattement il entend leur appliquer, et si une enquête a été faite sur les faits susmentionnés.

VII. — M. Henri Thamier expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que, dans une usine du Lot, des mises à pied et des licenciements arbitraires ont été opérés par une direction qui s'était particulièrement signalée par son zèle envers l'occupant jusqu'à la libération. Il lui demande, étant donné que l'inspection du travail du Lot s'est prononcée contre ces mesures, ce qu'il compte faire pour assurer le respect de la loi.

VIII. — M. Henri Thamier demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° s'il n'est pas possible de dédoubler, en gare de Cahors, les trains en direction de Libos et de Capdenac les jours de foire et les veilles de fête; 2° s'il n'envisage pas le remplacement des autorails « Floirat » inconfortables et dangereux qui sont en service sur ces lignes, par des autorails offrant toute garantie de sécurité; 3° s'il compte, comme le souhaitent les usagers, prendre les mesures qui s'imposent pour que la gare de Cahors ne soit plus fermée pendant de longues heures pendant la nuit.

IX. — M. Georges Coudray, se référant à la réponse faite le 13 janvier 1950 à sa question écrite n° 12522, demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce: 1° quels résultats ont été acquis à la suite des études et travaux exécutés, depuis lors, en vue de la construction d'une usine marémotrice sur la Rance; 2° quelles en sont les principales conclusions et si, déjà, elles permettent de considérer que cette usine éventuelle sera rentable; 3° s'il est en mesure de dire, approximativement, à quelle époque la construction sera entreprise.

X. — M. Raymond-Laurent demande à M. le ministre de la justice quelles sont les interventions qui empêchent la plainte déposée par la société Les Publications cherbourgeoises de venir à l'audience.

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Justice) (Dispositions concernant le budget de la justice). (N°s 11642 et annexes 1 et 2-12009-12114-12190. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air, ainsi qu'à fixer le régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements. (N°s 11845-12151. — M. Maurellet, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget des travaux publics, transports et tourisme. — Section II. Aviation civile et commerciale). (N°s 11914 annexe 5 et 6-12070-12179-12222. — M. Jean-Moreau, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 16 février 1951.

N° 11964. — Rapport, par M. de Moro-Giafferri, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi modifiant l'article 66 de la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 de la loi du 13 janvier 1938 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de mer.

N° 11987. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas tendant à préciser les attributions de la commission supérieure des conventions collectives (renvoyée à la commission du travail).

N° 12088. — Rapport, par M. Rincent, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de loi: 1° tendant à attribuer une indemnité forfaitaire de fonction d'un montant égal à 12 p. 100 du traitement moyen à chaque inspecteur primaire dès le 1er janvier 1951; 2° tendant à revaloriser l'indemnité dite de « frais de bureau » des inspecteurs de l'enseignement primaire.

N° 12095 (1). — Rapport, par M. Robert Lecourt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale).

N° 12101. — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à créer des « mutuelles du logis » destinées à faciliter le groupement de personnes physiques en vue de la construction de logements et de l'accès à la propriété (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 12108. — Proposition de loi de M. de Tinguy tendant à instituer l'épargne-logement (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 12126. — Proposition de loi de M. Cherrier tendant à réparer en partie les dommages causés aux victimes de la loi de Vichy dite loi du 12 mai 1941 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 12128. — Proposition de loi de M. Gondonnier tendant à accorder aux mutilés du travail des réductions sur les transports (S. N. C. F. et entreprises locales de transports) (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 12130. — Rapport, par M. Tourné, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder la gratuité du voyage aux permissionnaires du contingent lors de leur permission de détente.

N° 12132. — Proposition de loi de M. Billat tendant à faire bénéficier les citoyens français ou devenus français ayant appartenu, au cours de la guerre de 1939-1945 aux forces françaises de l'intérieur, à la Résistance intérieure française ou ayant été déportés ou internés politiques et résistants, des dispositions de l'article 13 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12139. — Rapport, par M. Segelle, au nom de la commission de la famille, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et compléter l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant.

N° 12145 (1). — Rapport, par M. Lespès, au nom de la commission de la production industrielle, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite « promotion de l'énergie » à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électro-technique de Grenoble.

N° 12161 (1). — Demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyées à la commission des immunités parlementaires).

N° 12167. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord sur l'établissement d'une union européenne de payement, signé à Paris le 19 septembre 1950 (renvoyé à la commission des finances).

N° 12203. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce).

N° 12204 (1). — Rapport par M. Truffaut au nom de la commission des finances sur la proposition de loi de M. René Schmitt tendant à allouer un secours d'un million aux familles des victimes du naufrage du chalutier cherbourgeois *Cachalot* disparu en mer le 4 février 1951.

N° 12222. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme. — Section II. Aviation civile et commerciale) (renvoyée à la commission des finances).

N° 12239. — Rapport supplémentaire par M. Joseph Dumas au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet et les propositions de loi relatifs au code du travail pour les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

N° 12241. — Deuxième rapport supplémentaire, par M. Lamarque-Cando, au nom de la commission de l'agriculture, sur douze propositions de loi relatives au statut du fermage et du métayage.

N° 12242 (1). — Proposition de résolution de M. Castellani tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 75 millions aux victimes du cyclone qui a dévasté la ville de Fort-Dauphin, à Madagascar (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE

(11 membres au lieu de 12.)

Supprimer le nom de M. Olmi.

II. — GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE

(21 membres au lieu de 20.)

Ajouter le nom de M. Olmi.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Bas, Boccagny, Mme Boutard, MM. Charpentier, Ertemart, Farinez, Florand, Huel, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mehaignerie, Montagnier, Moussu, Perdon (Hilaire), Roulon, Sourbet, Terpend, Tricart, Vée (Gérard), Vuillaume.

Excusés. — MM. Becquet, Kauffmann, de Sesmaisons.

Suppléant. — M. Gabriel Paul (de M. Waldeck Rochet).

Commission des finances.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bocquaux, Burlot, Coste-Floret (Paul), David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Gabelle, Grésa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Petit (Guy).

Excusé. — M. Dusseaulx.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Regaudie, Triboulet.

Commission de la marine marchande et des pêches.

1re séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Bissol, Cance, Cayol, Coudray, Dassonville, Gouge, Guiguen, Hamon (Marcel), Lepervanche (de), Liquard, Mora, Orvoen, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Signor.

Excusés. — MM. Bianchini, Capdeville, Rousseau, Reeb, Mazier.

Suppléants. — M. Biscarlet (de M. Carmolacce), M. Brillouet (de M. Gosnat), M. Denis (Alphonse) (de M. Gros), M. Geneste (de M. Fayet), M. Lambert (Emile-Louis) (de M. Siefridt).

2e séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Bissol, Cance, Cayol, Coudray, Dassonville, Gaborit, Gouge, Gros, Guiguen, Guillon, Hamon (Marcel), Lepervanche (de), Liquard, Mora, Orvoen, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Schmitt (René) (Manche), Signor.

Excusés. — MM. Bianchini, Capdeville, Rousseau, Reeb, Mazier.

Suppléants. — MM. Geneste (de M. Gosnat), Félix (de M. Guy Petit), Renard (de M. Fayet), Zunino (de M. Carmolacce), Emile-Louis Lambert (de M. Siefridt), Lousteau (de M. Reeb), Segelle (de M. Mazier), Lacaze (de M. Yvon), Monjaret (de M. Michaud).

Commission de la presse.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Brault, Brusset (Max), Mme Degrond, MM. Desson, Félix, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Hugonnier, Jouve (Gérard), Lefèvre-Pontalis, Mallez, Pierrard, Poimboeuf, Rivet, Terpend, Thuillier.

Excusés. — MM. Gosset, Verneyras.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bétolaud, Bichet, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dupraz (Joannès), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Ginestet, Girard, Hugonnier, Jeanmot, Joubert, Legendre, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Munjoz, Monjaret, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Rigal (Eugène) (Seine), Roques, Senghor, Weill-Raynal.

Suppléants. — MM. Benoist (de Mme Sportisse), Brault (de M. Dumet), Mme Braun (de M. Villon), MM. Evrard (de M. Guille), Finet (de M. Pierre Teitgen), Labrosse (de M. Duveau), Le Bail (de M. Husset), Pierrard (de M. Jacques Duclos), Poumadère (de M. de Chambrun), René Schmitt (de M. Lamine-Guèye), Theetten (de M. Castellani).

Réunions de commissions du vendredi 16 février 1951.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 20 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés: 1° comment il entend régler les dommages de guerre en faveur des Français qui sont obligés d'abandonner leurs domaines ou leurs entreprises dans les pays d'Indochine, soit en raison des dommages causés, soit par impossibilité de leur garantir la sécurité de leur exploitation; 2° dans quelles conditions ces dommages de guerre pourraient être transférés soit en France, soit dans d'autres territoires d'outre-mer; 3° quel est le montant des dommages de guerre qui ont été jusqu'à présent payés; 4° à qui ces dommages de guerre ont été payés, et pour quel montant, pour les attributaires des sommes supérieures à 17 millions de francs. (N° 177.)

II. — M. Carcassonne expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que depuis plusieurs années les eaux du Rhône sont polluées par des déversements industriels provenant notamment des usines Progil, à Pont-de-Claix (Isère); que dans les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer spécialement, ces eaux sont absolument inutilisables pour les populations; que malgré de précédentes réclamations, il n'a été apporté aucun remède à cette situation; et demande quelles mesures il compte prendre pour y mettre fin. (N° 196.)

III. — M. Radius demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il entre dans les attributions des caisses d'allocations familiales de distribuer des subventions à des organismes quelconques, et notamment à des syndicats revêtant un caractère politique. (N° 197.)

IV. — M. Saint-Cyr appelle l'attention de M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur les conséquences extrêmement graves de la non-application de l'article 19 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 prévoyant l'attribution aux locataires économiquement faibles d'une allocation compensatrice de l'augmentation des loyers; et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre et dans quel délai, pour assurer le respect de la loi et mettre fin à des situations pénibles et souvent dramatiques. (N° 198.)

V. — M. Marcel Plaisant demande à M. le ministre de la défense nationale pourquoi son département ne produit aucun communiqué relatif au bataillon des volontaires français en Corée, commandé par le général Monclar, de nature à édifier les Français et les étrangers sur les faits d'armes et les affaires auxquels participe cette unité française pour la défense de l'indépendance et de la liberté des peuples. (N° 199.)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter, en vue de son application à l'Algérie, la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail. (Nos 882, année 1950 et 92, année 1951. — M. Rogier, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à affirmer l'insaisissabilité du traitement afférent aux décorations militaires et de la retraite du combattant. (Nos 885, année 1950 et 98, année 1951. — M. Robert Chevalier, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (libération conditionnelle, patronage, réhabilitation). (Nos 903, année 1950 et 114, année 1951. — M. Carcassonne, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits de plaidoirie des avocats dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (Nos 23 et 115, année 1951. — M. Kalb, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — III. Haut commissariat de la République française en Sarre). (N° 846 et 907, année 1950 et 88, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

8. — Discussion de la question orale, avec débat, suivante:

M. de Félice demande à M. le ministre des affaires étrangères par quels moyens il entend assurer la mise en œuvre des recommandations votées par l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg avec le plein accord du Parlement.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Serrure, jusques et y compris M. Jules Valle.

Tribunes. — Depuis M. Varlot, jusques et y compris M. Boisrond.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Canivez, Heline, Lamousse, Lassagne, Lelant, Manent, Noval, Olivier (Jules), Patient, Pujol.

Excusés. — M. Bordeneuve, Mme Delabie, Mlle Dumont (Mireille), MM. Lafforgue, de Maupeou, Monichon, Morel (Charles).

Commission des finances.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Bertholn (Jean), Chapalain, Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Lamarque (Albert), Litaise, Marroger (Jean), Pauly, Peschaud, Rouberi (Alex), Saller, Sclafer.

Suppléants. — MM. Aubert (de M. Minvielle), Primet (de M. Demusois).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Claireaux, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, M. Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Franceschi, Grassard, Gustave, Lafleur (Henri), Lasalle-Séré, Razac, Romani, Rucart (Marc), Siaut.

Excusés. — MM. Béchir Sow, Charles-Cros, Dronne, Ignacio-Pinto, Mme Vialle (Jane).

Suppléants. — MM. Liotard (de M. Serrure), Saller (de M. Lagarrosse).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

1re séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Bonnefous (Raymond), Borgeaud, Champeix, Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Lachomette (de), Le Basser, Lodéon, Marrane, Sarrien, Symphor, Valle (Jules), Verdeille, Zussy.

Excusés. — MM. Assaillit, Bozzi, Rogier.

Suppléant. — M. Pic (de M. Soldani).

2e séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — M. Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Le Basser, Rupied.

Excusés. — MM. Assaillit, Bozzi, Lodéon, Rogier.

Suppléants. — MM. Pic (de M. Soldani); Pouget (de M. Valle).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Biatarana, Carcassonne, Charlet (Gaston), Péridier, Pernot (Georges), Rabouin.

Excusés. — MM. Boivin-Champeaux, Delalande, Giacomoni, Kalb, Marcilhacy, Taillades.

Suppléant. — M. Barret (Charles) (de M. Georges Maire).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Boisrond, Bouquerel, Chambriard, Dutoit, Glauque, Hébert, Masson (Hippolyte), Patient, Pic, Pinton, Robert (Paul), Verdeille.

Excusés. — MM. Dubois, Dumas, Dupic.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Brizard, Charlet (Gaston), Chazette, Madelin (Michel), Maupéou (de), Pajot (Hubert), Valle (Jules).

Excusés. — Mme Roche, M. le général Corniglion-Molinier, MM. Béné, Gaspard, de Gouyon, Lieutaud, Marcilhacy, Durand (Jean).

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Boiffraud, Brizard, Clavier, Estève, Jacques Gadoin, Grenier (Jean-Marie), Ruin (François).

Délégué. — MM. Courrière (par M. Boiffraud).

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le vendredi 16 février 1951, à quinze heures (local n° 311):

Suite de l'examen du projet de rapport de M. Pellenc sur l'emploi des crédits de l'air et des constructions aéronautiques.

Réunion du vendredi 16 février 1951.

Sous-commission Contrôle des crédits de défense nationale, à quinze heures. — Local n° 311.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de M. Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la diffusion des écrits de nature à développer la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples et des races. (Nos 119, année 1949, 25, année 1950, et 38, année 1951. — M. Cairice, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Cairice, tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (Nos 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Cairice, rapporteur; et n° 45, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français au Cameroun. (Nos 6 et 49, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français en Afrique occidentale française et au Togo. (Nos 7 et 50, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Cailot, invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie et les territoires d'outre-mer), à prendre toutes mesures utiles à y rendre obligatoire l'instruction des filles et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes. (Nos 152, année 1950, et 47, année 1951. — Mme Mairoux, rapporteur.)

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Boisdon, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Boysson (Guy de), Junillon, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Nignan, Pialoux, Randretsa, Sarraut (Omer), Simon (Paul).

Excusés. — MM. Chekkal Daho, Ebédé, Ibrahim, Mlle Lafon, MM. Lombardo, Morel, Belabed, Sousatte, Thon Ouk, Touré, Polycarpe.

Suppléants. — MM. Junillon (de M. Bourgarel), Barbé (de M. Chassiot), Antonini (de M. Giard), Randretsa (de M. Jousselin).

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Alduy, Barbé, Bidel, Boussenot, Coquart, Corval, Gentet, Laurent Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Roulleaux-Dugage, Souvannavong Ourot.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Conombo, Darlan, Laparl, Laurin, L'Huillier, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Sarraut (Albert), Soppo Priso, Tetau, Tran Van Kha, Vanier, Ya Doumbia, Zinsou.

Suppléants. — MM. Corval (de M. Juge), Barbé (de M. Lozeray), Mme Lefaucheux (de M. Max André).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Oreste Rosenfeld, Buu Kihn.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Aubert, Gaignard, Meyer, Moreux (René), Nguyen Huu Thuan, Reverbori, Schmitt.

Excusés. — MM. Arnault, Charlier, Egretaud, Estèbe, Georges Giard, Gueye Momar Djim, Laforest, Mignot, Montrat, Nignan, Perier, Pieri, Sim Var, Sousatte, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Thien Vang.

Suppléants. — MM. Reverbori (de M. Becher), Meyer (de M. Rosfelder), Gaignard (de M. Vendenboomgaërde), Schmitt (de M. Vignes).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. Antonini, Boluix-Basset, Coquart, Peretti (de), Sylvestre, Themia, Tubert (général) (deux sièges réservés à des non-inscrits).

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pélissier), Boluix-Basset (de M. Boukhelouia), Coquart (de M. Thomas), Jousselin (de M. René Moreux), de Peretti (de M. Vendenboomgaërde), Tubert (général) (de M. Mitterrand), Sylvestre (de M. Blachette).

Commission du règlement et pétitions.

Séance du jeudi 15 février 1951.

Présents. — MM. le colonel Bichon, Bour (Alfred), Buu Kinh, Michalet, Nguyen Huy Lai, Reverbori, Rosenfeld, Simon (Paul).

Suppléants. — MM. Alfred Bour (de M. Max André), Michalet (de M. Rosfelder), Reverbori (de M. Savary), Rosenfeld (de M. Bourgarel), Paul Simon (de M. Juge).

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 21 février 1951, à dix heures (local n° 219):

I. — Exposé de M. Borrey sur le service social du ministère de la France d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport de M. Paul Catrice sur la proposition (n° 67, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à créer et organiser l'orientation professionnelle dans les territoires de l'Union française.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition (n° 12, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour favoriser le progrès social des populations à l'intérieur de la Côte française des Somalis;

b) La proposition (n° 22, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces pour lutter contre le trachome en Algérie.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la sixième tranche de la loterie nationale 1951 a eu lieu à Paris (Salle Pleyel), le 14 février 1951, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
3	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
7	—	1.000 F.	1.000 F.
42	—	1.500 F.	3.000 F.
39	—	2.000 F.	4.000 F.
38	—	2.500 F.	5.000 F.
000	—	3.000 F.	6.000 F.
772	—	4.000 F.	8.000 F.
234	—	5.000 F.	10.000 F.
282	—	6.000 F.	12.000 F.
152	—	7.000 F.	14.000 F.
5.471	—	20.000 F.	40.000 F.
9.813	—	20.000 F.	40.000 F.
8.218	—	20.000 F.	40.000 F.
1.770	—	30.000 F.	60.000 F.
6.933	—	30.000 F.	60.000 F.
8.008	—	30.000 F.	60 000 F.
2.171	—	40.000 F.	70.000 F.
5.886	—	40.000 F.	70.000 F.
2.609	—	40.000 F.	70.000 F.
0.676	—	50.000 F.	80.000 F.
89.911	—	100.000 F.	100.000 F.
10.151	—	100.000 F.	100.000 F.
28.064	—	100.000 F.	100.000 F.
30.224	—	300.000 F.	200.000 F.
68.307	—	300.000 F.	200.000 F.
98.619	—	300.000 F.	200.000 F.
18.181	—	500.000 F.	300.000 F.
87.214	—	500.000 F.	300.000 F.
72.175	—	500.000 F.	300.000 F.
72.160	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
082.141	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
056.195	—	1.000.000 F.	500.000 F.
147.526	—	1.000 000 F.	500.000 F.
026.727	—	1.000.000 F.	500.000 F.
206.418	—	1.000 000 F.	500 000 F.
187.400	—	1.200.000 F.	600.000 F.
002.871	—	1.200.000 F.	600.000 F.
134.886	—	1.200.000 F.	600.000 F.
273.796	—	1.200.000 F.	600.000 F.
193.231	—	2.000 000 F.	700.000 F.
255.305	—	2.000.000 F.	700.000 F.
182.684	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
206.291	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
091.335	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
109.815	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 21 février 1951, à Hyères (Var).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

IMPORTATIONS

Mois de janvier des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950			1951		
	1950	1951	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	2.425.879	2.091.303	15.176	14	15.190	15.637	17	15.654
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	465.461	583.760	12.802	2.246	15.048	17.858	3.204	21.062
D'origine agricole	197.941	147.351	17.977	2.829	20.806	23.282	3.148	26.430
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	24.061	41.350	347	2	349	461	»	461
D'origine agricole	27.331	46.558	563	311	874	1.400	126	1.526
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	26.261	16.503	7.283	52	7.335	8.015	41	8.056
Pour l'agriculture	1.720	2.101	481	»	481	525	»	525
Produits de consommation:								
Durables	1.677	12.493	849	43	892	2.144	52	2.196
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	423.612	430.885	8.156	15.417	23.573	8.763	14.744	23.507
Autres	5.417	7.603	2.446	87	2.533	5.343	47	5.430
Total	3.599.399	3.379.916	66.080	21.001	87.081	83.468	21.379	104.847

EXPORTATIONS

Mois de janvier des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950			1951		
	1950	1951	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	676.960	791.677	3.400	1.202	4.602	3.576	1.337	4.913
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	1.125.517	1.624.982	17.044	4.266	21.310	26.661	5.895	35.556
D'origine agricole	66.174	125.579	3.208	307	3.515	7.104	444	7.548
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	170.629	43.263	1.381	214	1.595	355	283	638
D'origine agricole	16.111	61.281	519	233	752	1.200	146	1.346
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	47.488	115.957	4.724	4.272	8.996	7.120	5.878	12.998
Pour l'agriculture	3.347	4.574	374	365	739	563	305	868
Produits de consommation:								
Durables	19.880	24.450	5.044	3.184	8.198	4.287	4.391	8.678
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	141.728	192.015	5.565	4.134	9.699	9.553	4.998	14.551
Autres	20.623	24.819	6.017	8.606	14.623	7.429	11.064	18.493
Total	2.288.457	3.008.597	47.246	26.783	74.029	70.848	34.741	105.589

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de janvier 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Janvier 1951.		Décembre 1950.		Janvier 1951.		Décembre 1950.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux	9.915	1.876	11.772	3.040	1.412	341	2.106	562
Céréales	76.123	14.945	60.778	43.687	2.197	451	1.965	1.450
Autres produits du règne végétal	102.195	121.110	87.732	158.390	6.191	7.446	6.136	10.123
Corps gras, cires	4.165	5.984	6.145	4.317	695	1.004	808	675
Produits des industries alimentaires — Boissons. — Tabacs	47.795	130.387	17.046	115.220	2.237	6.919	1.095	8.149
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	709.167	2.945	816.903	260	3.539	17	3.857	1
Produits pétroliers	1.336.876	»	1.308.766	»	12.223	»	11.082	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	293.187	157.976	286.671	166.665	2.051	1.003	1.873	1.359
Produits chimiques	9.312	37	10.180	63	996	1	918	1
Produits des industries parachimiques	26.958	623	24.088	384	1.862	172	1.767	148
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	9.932	3.062	9.822	3.001	3.135	1.255	2.667	988
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	5.606	1.508	6.007	1.236	2.476	649	2.282	531
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	50.799	17.924	39.009	9.464	949	533	574	320
Papier et ses applications	67.495	233	62.076	672	3.271	22	2.498	54
Matières premières textiles	47.197	3.380	44.519	7.303	18.754	1.102	15.407	2.236
Fils, fils et ficelles	1.103	40	822	87	967	12	721	9
Tissus et autres articles textiles	3.736	37	1.909	1[illegible]1	3.796	40	2.014	62
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	2.277	515	2.463	408	759	52	784	43
Chaussures, chapeaux, articles de mode	217	2	252	1	163	1	197	1
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	8.996	6	9.835	715	298	»	291	3
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	7	»	13	1	395	12	4.596	14
Métaux communs	32.515	2.370	31.110	5.424	4.919	394	4.458	911
Ouvrages en métaux	2.307	124	2.025	74	409	16	371	4
Machines et appareils	12.707	37	11.571	45	6.389	6	6.346	11
Construction électrique	2.257	1	2.669	23	1.850	»	1.844	10
Matériel de transport	2.292	25	10.288	31	939	4	2.281	21
Instruments de mesure et scientifiques — Horlogerie	101	»	101	1	436	»	534	1
Instruments de musique	52	»	52	»	85	»	68	»
Armes et munitions	5	»	10	7	16	»	20	2
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	47	63	42	22	70	7	75	4
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	76	1	110	»
Colis postaux	22	84	21	17	21	9	22	3
Total	2.914.622	465.294	2.864.877	550.439	83.468	21.379	79.734	27.726

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de janvier 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Janvier 1951.		Décembre 1950.		Janvier 1951.		Décembre 1950.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux	11.717	4.272	14.104	5.361	2.155	787	3.103	949
Produits du règne végétal	126.298	27.819	101.197	43.807	4.240	1.108	4.175	1.609
Corps gras, cires	1.148	1.791	1.543	2.803	311	304	431	471
Boissons	29.508	17.017	36.042	22.783	3.167	904	4.084	1.301
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	42.311	21.367	35.730	26.681	2.521	2.273	2.846	2.707
Produits minéraux	1.621.023	185.323	1.844.349	241.809	4.822	1.814	6.334	1.935
Produits chimiques	59.236	9.945	71.116	9.028	2.011	363	2.234	340
Produits des industries parachimiques	38.081	16.814	205.825	30.572	3.184	1.784	4.483	2.265
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.953	1.798	2.287	2.132	778	725	881	868
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	2.006	430	1.813	389	1.726	143	1.493	139
Ouvrages en cuir ou en peau	51	210	65	223	169	78	276	95
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	96.684	33.507	131.352	37.905	1.556	834	2.238	982
Papier et ses applications	12.746	8.283	12.137	9.463	1.593	821	1.651	934
Matières premières textiles	9.878	160	10.377	181	4.959	43	4.337	60
Filés, fils et ficelles	4.857	1.055	4.766	1.077	5.908	531	5.511	551
Tissus et autres articles	2.760	5.778	2.859	6.252	4.399	5.960	4.783	6.239
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	7.213	1.801	8.009	1.995	1.016	1.083	1.107	1.088
Chaussures, chapeaux, articles de mode	88	452	130	780	244	312	218	522
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	16.290	13.733	21.601	17.461	878	619	1.032	813
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	23	9	27	11	2.417	215	2.104	213
Métaux communs	417.568	43.035	513.498	49.306	11.369	1.665	13.433	1.946
Ouvrages en métaux	17.871	15.032	16.465	15.717	1.464	1.955	1.431	2.148
Machines et appareils	9.471	8.342	7.679	9.589	3.603	2.425	2.957	3.010
Construction électrique	1.682	3.827	2.009	4.192	1.059	1.671	1.236	1.783
Voitures automobiles, cycles, etc.	5.968	8.184	8.276	10.569	2.208	2.598	3.207	3.272
Autre matériel de transport	32.515	2.327	36.052	2.941	953	832	828	534
Instruments de mesure et scientifiques — Horlogerie	258	285	240	351	831	299	767	367
Instruments de musique	79	63	110	79	139	47	141	57
Armes et munitions	79	82	78	40	94	51	65	37
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	181	287	326	561	223	444	309	237
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	163	2	117	5
Colis postaux	221	2.455	243	3.071	667	2.321	769	2.934
Total	2.570.114	438.483	3.123.375	567.138	70.848	34.741	78.701	40.431

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de janvier 1951.

Comparaison avec les années antérieures.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)		
	Janvier 1938.	Janvier 1950.	Janvier 1951.	Janvier 1938.	Janvier 1950.	Janvier 1951.
Importations	3.526	3.135	2.915	3,0	66,1	83,5
Exportations	2.611	1.898	2.570	1,8	47,2	70,8
Balance « Pays étrangers »	— 915	— 1.237	— 345	— 1,2	— 18,9	— 12,7
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				60 p. 100.	71 p. 100.	85 p. 100.

II — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)		
	Janvier 1938.	Janvier 1950	Janvier 1951.	Janvier 1938.	Janvier 1950.	Janvier 1951.
Importations	599	464	465	0,9	21,0	21,3
Exportations	182	390	439	0,6	26,8	34,7
Balance « France d'outre-mer »	— 417	— 74	— 26	— 0,3	+ 5,8	+ 13,4
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				67 p. 100.	128 p. 100.	163 p. 100.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	14 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	15 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	15 février 1951 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	14 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	15 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	15 février 1951 — Cours cotés en Bourse
349 90	349 90	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90	8137 50	8137 50	Suisse (100 francs).....	.... ..	8132 50 .....
699 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50	164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
1224 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 50	332 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	333 .. ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 8 FEVRIER 1951	AU 1er FEVRIER 1951
Encaisse or		182.784.771.248 »	182.784.771.248 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		177.617.248.370 »	175.229.092.255 »
Monnaies divisionnaires		4.145.520.039 »	4.291.675.543 »
Comptes courants postaux		16.847.376.332 »	19.123.206.112 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		133.800.000.000 »	129.000.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		165.500.000.000 »	162.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	286.416.840.149 »		
Effets escomptés sur l'étranger	96.209.611 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	34.203.765.000 »	397.451.048.695 »	378.571.663.101 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	76.734.233.935 »		
Effets négociables achetés en France (7)		139.376.527.719 »	149.650.854.742 »
Avances à 30 jours sur effets publics		15.767.779.000 »	16.777.084.000 »
Avances sur titres		5.538.949.428 »	6.210.165.536 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		412.980.750 »	412.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		12.573.903.473 »	27.314.273.884 »
Divers		18.275.151.699 »	18.319.605.165 »
Total		1.755.837.044.999 Fr.	1.756.241.100.582 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.575.841.708.905 »	1.575.338.740.615 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	11.152.409 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	16.771.581.174 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	81.837.356.341 »	155.844.807.663 »	154.767.122.220 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	57.224.717.739 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		23.638.691.227 »	25.623.460.543 »
Total		1.755.837.044.999 Fr.	1.756.241.100.582 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi de 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique

(Anciens établissements Mulatier et Dupont.)

« TISS-METAL », LIONEL DUPONT ET Ce

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 115 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 11, AVENUE JEAN-JAURÈS, LYON (RHONE)

Registre du commerce : Lyon n° 8496.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les numéros 1195 à 4776 sortis au tirage du 30 janvier 1946 n'ont pas été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAPETERIES DE GASCOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 88.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : MIMIZAN (LANDES)

R. C. : Mont-de-Marsan n° 4287.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 220 obligations amorties au septième tirage d'amortissement effectué le 6 février 1951;

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	51	2.481 à 2.490	50	5.941 à 5.950	50
131 à 140	49	**2.641 à 2.650**	51	**5.951 à 5.960**	51
181 à 190	47	2.861 à 2.870	50	**5.961 à 5.970**	51
471 à 480	51	**3.011 à 3.020**	51	6.051 à 6.060	50
761 à 770	51	3.341 à 3.350	49	6.171 à 6.180	50
781 à 790	50	**3.361 à 3.370**	51	**6.221 à 6.230**	51
871 à 880	49	3.531 à 3.540	50	6.321 à 6.330	50
961 à 970	49	3.621 à 3.630	50	6.551 à 6.560	49
1.001 à 1.010	51	3.781 à 3.790	50	6.761 à 6.770	50
1.311 à 1.320	51	3.811 à 3.820	48	**6.901 à 6.910**	51
1.481 à 1.490	50	**3.821 à 3.830**	51	**6.991 à 7.000**	51
1.531 à 1.540	51	3.861 à 3.870	49	**7.021 à 7.030**	51
1.541 à 1.550	51	4.601 à 4.610	49	7.031 à 7.040	49
1.781 à 1.790	51	**4.881 à 4.890**	51	7.041 à 7.050	48
2.041 à 2.050	50	**5.001 à 5.010**	51	**7.231 à 7.240**	51
2.291 à 2.300	51	**5.331 à 5.340**	51	7.261 à 7.270	50
2.371 à 2.380	50	5.881 à 5.890	50	7.311 à 7.320	50

Les obligations sorties au tirage du 6 février 1951 seront remboursables à partir du 10 mars 1951.

SOCIETE JOB

Anciens établissements BARDOU-JOB et PAUILHAC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PERPIGNAN, 13, RUE EMILE-ZOLA

SIÈGE ADMINISTRATIF : A TOULOUSE, 72, BOULEVARD DE STRASBOURG

MM. les porteurs d'obligations JOB 5 0/0 1930 de 1.000 F sont informés que, pour l'amortissement des trois cent quatre-vingt-seize titres prévu au 1er mars 1951, la société, usant de la faculté qui lui est accordée, a procédé pour trente-deux titres par voie de rachat en Bourse. Les trois cent soixante-quatre titres de complément ont été tirés au sort le 2 février 1951 et sont remboursables à 1.000 F, coupon n° 43 attaché, à partir du 1er mars 1951.

Liste des trois cent soixante-quatre titres tirés au sort.

211 à 220 — 2.551 à 2.560 — 2.561 à 2.566 — 2.568 à 2.570 — 2.571 et 2.572 — 2.574 à 2.580 — 2.621 à 2.630 — 2.641 à 2.650 — 2.681 à 2.690 — 2.691 à 2.697 — 2.699 et 2.700 — 2.731 à 2.739 — 2.751 à 2.760 — 2.792 à 2.800 — 2.811 à 2.820 — 2.821 à 2.830 — 2.831 à 2.837 — 2.871 à 2.877 — 2.893 à 2.896 — 2.902 — 2.910 — 2.911 à 2.916 — 2.945 à 2.948 — 2.962 et 2.963 — 2.969 et 2.970 — 2.981 à 2.990 — 3.021 à 3.024 — 3.026 — 3.028 à 3.030 — 3.101 à 3.106 — 3.108 et 3.109 — 3.120 — 3.127 à 3.130 — 3.171 à 3.177 — 3.211 à 3.217 — 3.223 à 3.225 — 3.227 à 3.230 — 3.251 — 3.257 à 3.259 — 3.301 à 3.304 — 3.306 à 3.310 — 3.321 à 3.329 — 3.371 à 3.374 — 3.376 à 3.380 — 3.501 à 3.510 — 3.691 à 3.700 — 3.771 à 3.780 — 3.901 à 3.910 — 4.111 à 4.120 — 4.211 à 4.220 — 4.231 à 4.240 — 4.321 à 4.330 — 4.411 à 4.420 — 4.671 à 4.680 — 5.151 à 5.160 — 5.901 à 5.910 — 5.989 et 5.990.

Liste des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

391 à 394, 400 (tirage 1950) — 818, 819 (1947) — 991, 993, 994, 1.000 (1950) — 1.005 à 1.010 (1949) — 1.016 à 1.020 (1950) — 1.069 (1944) — 1.401 à 1.409 (1949) — 1.413 à 1.417, 1.722, 1.723, 1.726 à 1.730, 1.763 à 1.770 (1950) — 1.811 à 1.814 (1948) — 1.981 à 1.987, 1.998 à 2.000, 2.251 à 2.260, 2.321 à 2.325, 2.356 à 2.358 (1950) — 3.000 (1948) — 3.314 à 3.318 (1949) — 3.370, 3.411 à 3.416, 3.461, 3.462, 3.466 à 3.470 (1950) — 3.759 (1948) — 3.892 (1949) — 3.921 à 3.925, 3.928 à 3.930 (1950) — 4.031 à 4.040 (1949) — 4.192 à 4.200 (1950) — 4.241 (1949) — 4.251 à 4.260, 4.361 à 4.363, 4.366, 4.367, 4.432 à 4.440 (1950) — 4.713 à 4.717 (1949) — 4.804, 4.806 à 4.810, 5.011 (1950) — 5.043, 5.044 (1949) — 5.093 à 5.100, 5.241 à 5.246, 5.250, 5.271 à 5.280, 5.302 à 5.309, 5.321 à 5.327 (1950) — 5.351 à 5.360 (1949) — 5.451 à 5.460, 5.531 à 5.540, 5.571 à 5.580, 5.661 à 5.666, 5.691 à 5.700, 5.785, 5.788, 5.790, 5.841 à 5.850, 5.912 à 5.920 (1950) — 5.931 à 5.937 (1949).

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Jeanne-Claude Philibert, née à Lyon (1er) le 28 juin 1923, demeurant à la Demi-Lune, avenue du Maréchal-Foch, 14, agissant ès qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Bernard-Jean-Louis Philibert, né à Lyon (4e) le 15 janvier 1947, demande a être autorisé ès qualités à adjoindre au nom de son fils celui de Jomin, de telle sorte que son fils puisse s'appeler désormais Bernard-Jean-Louis Philibert-Jomin.

M. Jean-Michel-Jacques Andruszczyszyn, né à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure) le 23 décembre 1928, demeurant à Péronne (Somme), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rabourdin, cette substitution devant profiter également à sa fille mineure Sylvianne-Jeannette-Paule, née à Péronne le 26 février 1950.

M. Abraham (Eugène), tailleur, né à Cluj (Roumanie) le 27 avril 1913, naturalisé Français par décret du 30 décembre 1937, n° 12638 x 37, demeurant à Paris, 23, rue Pasquier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, pour lui-même et ses fils Edmond-Roland, né à Paris le 29 mars 1939, et Claude, né à Paris le 18 juin 1945, celui de Arnal.

M. Pierre-Jean Landesmann, représentant, né à Vienne (Autriche) le 22 mai 1925, demeurant à Paris (8e), 20, rue de Berne, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Bouché.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique

Selon l'acte introductif d'instance du 29 décembre 1950, les établissements Schwab « Au Grand Marché », société à responsabilité limitée, à Mulhouse, représentée par sa gérante Mme Louise Stackler, demanderesse, représentée par Me Steinel, avocat à Mulhouse, a actionné le sieur Joseph Henneka, commerçant, actuellement sans domicile ni résidence connus, pris tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'associé personnellement responsable de la Kommanditgesellschaft Joseph Henneka, anciennement ayant son siège à Mulhouse, défendeur, en demandant à ce qu'il plaise à M. le président:

« Constater la nullité de l'acte de vente par lequel le chef de la Zivilverwaltung en Alsace a vendu au défendeur et à la société Henneka les installations, le stock de marchandises et les autres éléments de l'actif faisant partie du fonds de commerce de la demanderesse;

« Ordonner la restitution immédiate à la demanderesse de tous ses biens, avec leurs augments et accessoires, y compris les fruits naturels, industriels et civils et ce à partir du jour de l'entrée en possession de la société spoliatrice, le tout exempt de toutes charges, dont ces biens auraient pu être grevés du fait de la société Henneka;

« Condamner le défendeur à rembourser à la demanderesse les fruits normaux qu'elle aurait retirés de son domaine, tel que le montant de ces fruits aura été arrêté, en cas de besoin à dires d'experts; condamner le défendeur à rembourser à la demanderesse tous les dommages causés tant par son propre fait ou par sa propre faute, que par le fait ou la faute de la société allemande Henneka, tels que ces dommages auront été arrêtés, en cas de besoin à dires d'experts; condamner le défendeur aux entiers frais et dépens. »

La demanderesse convoque par les présentes le défendeur Henneka pour les débats oraux devant le président du tribunal civil de Mulhouse à l'audience publique du 6 avril 1951, à neuf heures du matin, salle 32, et ce tant que de besoin à toutes audiences ultérieures.

Délai d'assignation: deux semaines.

La présente signification est faite aux fins de notification publique H.Z. 158/50.

Mulhouse, le 13 février 1951.

Le greffier de la chambre pour affaires de spoliations du tribunal de première instance de Mulhouse,
MAGHER.

AVIS DIVERS

Les membres de l'**Association Valentin-Haüy** sont convoqués en assemblée générale au siège de l'œuvre, 9, rue Duroc, à Paris (7e), le jeudi 22 février 1951, à quinze heures.

ORDRE DU JOUR

Autorisation de contracter un emprunt.

Tous les membres du **Soutien confraternel des journalistes,** siège social à Paris, 14, rond-point des Champs-Elysées, sont convoqués en assemblée générale le 5 mars 1951, à quatorze heures trente, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapport du délégué général;
3° Rapport du trésorier;
4° Approbations des comptes et du rapport du conseil;
5° Maison de retraite: organisation, aménagement et financement;
6° Quitus aux administrateurs;
7° Reconnaissance d'utilité publique;
8° Questions diverses;
9° Renouvellement du tiers sortant du conseil.

Le président, G. GARREAU.

SOCIETE GENERALE des CHEMINS de FER ECONOMIQUES

4, CITÉ DE LONDRES, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 105269.

MM. les porteurs d'obligations de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés que les tirages des obligations 3 0/0 de la société auront lieu au siège social, 4, cité de Londres, à Paris, le 1er mars 1951, à treize heures trente, savoir:

60e tirage. — Obligations nos 1 à 203049.

Il sera extrait de la roue 2.550 numéros pour la tranche de 1 à 200000 plus le nombre de numéros qui sera déterminé par le tirage pour la tranche de 200001 à 203049, numéro de la dernière obligation de cette tranche.

21e tirage. — Obligations nos 203050 à 213049.

Il sera extrait de la roue 154 numéros pour la tranche de 203050 à 213049, numéro de la dernière obligation de cette tranche.

Les titres sortis à ces tirages seront remboursables à 478 F (net d'impôts) à partir du 1er mai prochain.

Les remboursements des obligations amorties seront effectués exclusivement par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 août 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Le Club sportif intercorporatif du Pecq change son titre, qui devient **Club sportif municipal du Pecq,** et transfère son siège social du 30, route de Sartrouville, au 7, quai Maurice-Berteaux, le Pecq.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Amicale rochelaise des réfractaires et déportés du travail.** But: entr'aide mutuelle, morale et financière des déportés du travail et réfractaires. Siège social: chez M. Boulerne, 16, rue du Cordoan, la Rochelle.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Evreux. **Association locale du mouvement national d'épargne de Damville.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Damville.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des stewards de l'aviation marchande.** But: resserrer les liens d'amitié entre tous les stewards. Siège social: aéroport du Bourget.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **L'Amicale du val de Loire.** But: créer et entretenir entre les originaires et amis de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Anjou et du Maine des liens de confraternité, des relations amicales et d'aide mutuelle, en dehors de toutes préoccupations politiques ou religieuses. Siège social: hôtel de ville de Versailles.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Chambre syndicale des agents généraux d'assurances des arrondissements de Caen et Bayeux.** But: défense des intérêts professionnels des agents généraux d'assurances de ces arrondissements. Siège social: chez M. Maroquesne, 21, place de la République, Caen.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Société colombophile **Les Mal-Partis.** But: pratique du sport colombophile; amélioration de la race des pigeons voyageurs. Siège social: café Thumerel (Aimé), Enquin-les-Mines.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Le Pigeon bleu.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café Demouveaux, rue de la Mairie, Péronne-en-Mélantois

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Sanatorium de l'adolescence scolaire change de titre et devient **L'Adolescence scolaire en sanatorium.** Siège social: 5, rue de Bellechasse, Paris.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Union des batteries et fanfares de Bordeaux et banlieue change son titre, qui devient **Fédération des batteries, fanfares et trompes de chasse du Sud-Ouest,** et transfère son siège social du 26, rue du Cloître, Bordeaux, au 2, rue Roullet, Bordeaux.

29 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **El-Amal Ettemthili.** But: préparer des pièces historiques, théâtrales et musicales. Siège social: 42, rue de Malakoff, Biskra.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association d'éducation populaire de Plémet.** But: organisation matérielle et recrutement des écoles libres de Plémet et ouverture d'un cinéma éducatif et artistique. Siège social: école libre de garçons, 6, rue du 6-Août, Plémet.

29 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Clique des joyeux.** But: développement de la musique. Siège social: mairie de Verrens-Arvey.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Amicale professionnelle des agents de l'ex-T. O. H.** (ex-tramway à vapeur d'Oran à Hammam-Bou-Hadjar). But: resserrer les liens d'amitié qui existent entre ces agents et assurer la défense de leurs intérêts professionnels. Siège social: cité Magnan, 15, rue Livry, Oran.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale boule Progil.** But: grouper les membres du personnel des usines Progil pour la pratique du sport boules. Siège social: terrain de sport, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Fanfare de Maisdon-sur-Sèvre.** But: former des élèves en organisant des cours publics et gratuits de musique (solfège et instruments), afin de développer l'art musical. Siège social: mairie de Maisdon-sur-Sèvre.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école annexe de l'école normale de jeunes filles de Cahors.** But: création d'une école de garçons; intérêts des enfants. Siège social: école normale de jeunes filles de Cahors.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **La Pédale sportive autunoise** transfère son siège social du café des Sports, rue de la Terrasse, à la mairie d'Autun

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Boule de la Matre.** But: sport boules. Siège social: café Taguet, Chaleins.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de la Croix-Rouge.** But: défense des intérêts des écoles publiques. Siège social: école publique de garçons de la Croix-Rouge, Marseille.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Fédération libre des syndicats des lotissements de la ville d'Aix.** But: coordonner les revendications de tous les syndicats. Siège social: bar des Prêcheurs, place des Prêcheurs, Aix-en-Provence.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Vélo-Club montrejeaulais.** But: encouragement et pratique du sport cycliste. Siège social: hôtel du Parc, place Valentin-Abeille, Montrejeau.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Le Pigeon fidèle.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café de la Gare, Wambrechies.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Club national des bécassiers.** But: étude de la vie, migration, chasse de la bécasse; défense des intérêts des amateurs de sa chasse à la relève. Siège social: 53, rue des Godrans, Dijon.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Canari-Club de Lambersart-Lille.** But: encourager l'élevage du canari du Harz pour en améliorer la race et en perfectionner le chant. Siège social: chez Jérôme Van Pacmel, 209, avenue de Dunkerque, Canteleu-Lambersart.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Caisse de prévoyance des musiciens du Havre et de la région.** But: venir en aide aux musiciens du Havre et de la région et à leurs familles au moyen de dons en nature ou en espèces au cas où la maladie, les infirmités, les accidents ou toute autre cause mettraient ceux-ci dans le besoin. Siège social: chez M. Lepercher, 22, rue François-Arago, le Havre.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Pour l'aide aux mal-logés.** But: aider bénévolement les familles nécessiteuses et les vieillards dans le besoin. Siège social: 45, boulevard de Montmorency, Paris.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Comité départemental du tourisme de la Vienne.** But: établir un lien permanent entre les administrations, corporations, associations, sociétés et syndicats d'initiatives du département; développer le tourisme et coordonner leurs initiatives particulières. Siège social: préfecture de la Vienne, Poitiers.

3 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnières-de-Bigorre. **Société de pêche de Tajan.** But: repeuplement et surveillance de la rivière. Siège social: chez le président, Tajan.

3 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Les Amis des vieux de Saint-Cyr-du-Vaudreuil.** But: soulager les misères des vieux de la commune. Siège social: mairie de Saint-Cyr-du-Vaudreuil

3 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des Louise-de-Marillac,** dames de la charité de la paroisse Saint-Bénigne. But: assistance aux vieillards. Siège social: 2, rue du Tilliot, Dijon.

5 février 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale laïque de Séchilienne.** But: pratique des sports et loisirs des enfants. Siège social: mairie de Séchilienne.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **L'Amicale des anciennes élèves du centre d'apprentissage de Montluçon.** But: prolonger l'action éducatrice du centre d'apprentissage. Siège social: 151, rue de la République, Montluçon.

5 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Les Amis du jardin familial du Centre.** But: développer et encourager le goût du jardin familial; éditer des bulletins d'information; créer un jardin d'essai. Siège social: 42, rue Jean-Jacques-Rousseau, Argenton-sur-Creuse.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Le **Cercle André-Messager** transfère son siège social du 143, rue d'Argenty, à Montluçon, chez M. Dobanton (Pierre), au 53, rue Victor-Hugo, à Montluçon, chez M. Léonardon (Jean).

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Foyer rural de Rebeval.** But: éducation artistique, physique et sportive; information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Rebeval.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Basket-Club ambertois.** But: pratiquer et développer le basket. Siège social: hôtel Terminus, Ambert.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule des Ressorts de Terrenoire.** But: pratique du sport boules. Siège social: café Carraud, lieu du Pont-de-Janon, Terrenoire.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. Colonie scolaire de vacances **Rayon de Soleil.** But: colonie de vacances. Siège social: mairie de Tomblaine.

6 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Société de la foire-exposition de Bayonne, du bassin de l'Adour et du pays basque,** à titre abréviatif **Foire-Exposition Bayonne.** But: réunir les divers éléments de l'activité industrielle, artisanale, commerciale, agricole; organiser concours, conférences, congrès, distractions. Siège social: 1, rue Victor-Hugo, Bayonne.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association professionnelle des anciennes élèves de l'école Pihan.** But: lien entre les élèves de cette école et défense de leurs intérêts moraux et économiques. Siège social: 1 *ter*, rue Gounod, Nice.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **L'Accueil.** But: venir en aide aux paralysés et déficients de la motilité, sans que leurs facultés mentales et intellectuelles soient sensiblement diminuées. Siège social: 29, rue des Trois-Frères-Carasso, Marseille.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Quatre et Trois.** But: littérature et musique moderne. Siège social: Lucin-Bar, 32, rue Adolphe-Thiers, Marseille.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Section toulonnaise des Amis de l'école républicaine et des œuvres laïques.** But: établir des relations cordiales entre les laïques de Toulon; affirmer leur attachement aux institutions laïques et leur volonté de les défendre. Siège social: 10, rue de la Martinique, Toulon.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des amis de l'instruction laïque des Saintes-Maries-de-la-Mer.** But: défendre l'école laïque; agrémenter la vie scolaire de l'enfant; entretenir les bibliothèques scolaires. Siège social: foyer rural, Saintes-Marie-de-la-Mer.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Sauldre-Feugerets.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: salle paroissiale, la Chapelle-d'Angillon.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Maison familiale de repos de Waridon.** But: fonder, développer et diriger toutes institutions destinées à procurer aux familles des vacances saines et reposantes. Siège social: 1, place Carnot, Charleville.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Société des chasseurs d'Arlais.** But: favoriser la chasse, réprimer le braconnage, repeupler, respecter les récoltes, détruire les animaux nuisibles. Siège social: chez M. Rouge (Jules), Arlais.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Jeunesse au plein air.** But: favoriser la création et le développement des colonies de vacances laïques. Siège social: 58, rue Henri-Déglin, Nancy.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Atelier d'architecture René Gages.** But: enseignement de l'architecture. Siège social: 43, cours Général-Giraud, Lyon.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union des commerçants de la rue de Gand.** But: assistance aux vieux travailleurs de la rue de Gand, à Tourcoing. Siège social: 92, rue de Gand, Tourcoing.

9 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association cultuelle de l'Eglise réformée de France de Faugères.** But: exercice du culte de l'Eglise réformée de France. Siège social: temple de Faugères.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.